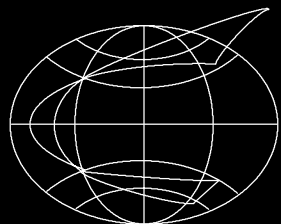


INTOSAI



Revue  
internationale  
de la vérification  
des comptes  
publics

Janvier 2002



# Revue internationale de la vérification des comptes publics

Janvier 2002—Vol. 29, n° 1

© 2001 International Journal of Government Auditing, Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise au perfectionnement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. General Accounting Office, Room 7806, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, É.-U. (téléphone : (202) 512-4707, télécopieur : (202) 512-4021, courriel : <chases@gao.gov>).

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée aux dirigeants de toutes les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du monde qui participent aux activités de l'INTOSAI. Les autres intéressés doivent s'abonner au coût de 5 \$US par année. Pour tous les numéros, il faut acheminer correspondance et chèques au bureau administratif de la *Revue* – P.O. Box 50009, Washington, D.C. 20004, É.-U.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

## Table des matières

- |  |
|--|
| <p><b>1</b>    <b>Éditorial</b></p> <p><b>2</b>    <b>XVII<sup>e</sup> INCOSAI — Séoul</b></p> <p><b>20</b>   <b>Lutte contre la corruption</b></p> <p><b>23</b>   <b>Dans le cadre de l'INTOSAI</b></p> |
|--|

### Conseil de rédaction

Franz Fiedler, Président de la Cour des comptes de l'Autriche  
Sheila Fraser, Vérificatrice générale par intérim du Canada  
Mohamed Raouf Najar, Premier Président, Cour des comptes de la Tunisie  
David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis  
Clodosbaldo Russian Uzcategui, Contrôleur général du Venezuela

### Présidente

Linda L. Weeks (É.-U.)

### Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

### Adjointe du rédacteur en chef

Linda J. Sellkavaag (É.-U.)

### Rédacteurs associés

Bureau du vérificateur général (Canada)  
Deepak Anurag (ASOSAI –Inde)  
Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)  
Michael C. G. Paynter (CAROSAI - Trinité-et-Tobago)  
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)  
Khemais Hosni (Tunisie)  
Yadira Espinoza Moreno (Venezuela)  
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)  
U.S. General Accounting Office (É.-U.)

### Production/Administration

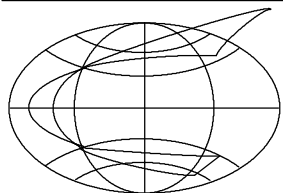
Sebrina Chase (É.-U.)

### Finances

U.S. General Accounting Office (É.-U.)

### Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Guillermo Ramirez, Président, Cour des comptes de l'Uruguay, Président  
Jong-Nam Lee, Président, Commission de contrôle et d'inspection, Corée, Premier Vice-président  
Tawfik I. Tawfik, Ministre d'État et Président du Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite, Second Vice-président  
Franz Fiedler, Président, Cour des comptes, Autriche, Secrétaire général  
Arah Armstrong, Directeur de la vérification, Antigua-et-Barbuda  
Humberto Souto, Ministre-président, Cour des comptes, Brésil  
Njiemoun Mama, Ministre délégué, Cameroun  
Sheila Fraser, Vérificatrice générale, Canada  
Mohamed Gawdat Ahmed El-Malt, Président, Organisation centrale de contrôle, Égypte  
Hedda Von Wedel, Présidente, Cour des comptes, Allemagne  
V.K. Shunglu, Contrôleur et Vérificateur général, Inde  
Abdessadeq El Glaoui, Président, Cour des comptes, Maroc  
Bjarne Mork Eidem, Vérificateur général, Norvège  
Carmen Higaonna de Guerra, Contrôleuse générale, Pérou  
Alfredo Jose de Sousa, Président, Cour des comptes, Portugal  
Pohiva Tui'i'onetoa, Vérificateur général, Tonga  
David M. Walker, Contrôleur général, États-Unis

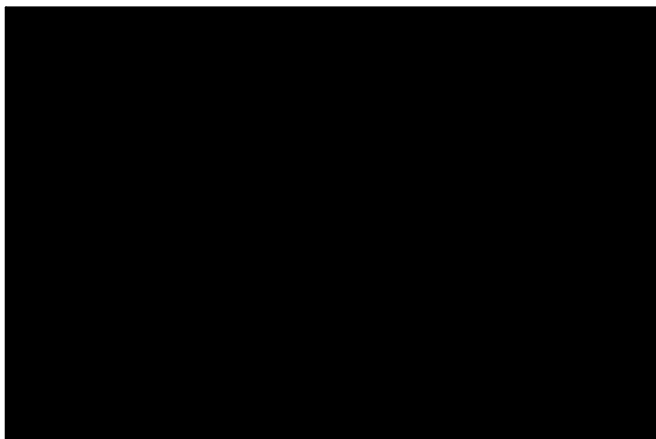


# L'expérience mutuelle profite à tous

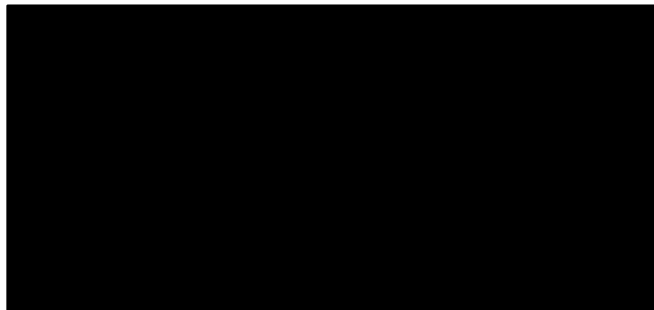
SÉOUL CORÉE

XVII<sup>e</sup>  
INCOSAI 2001

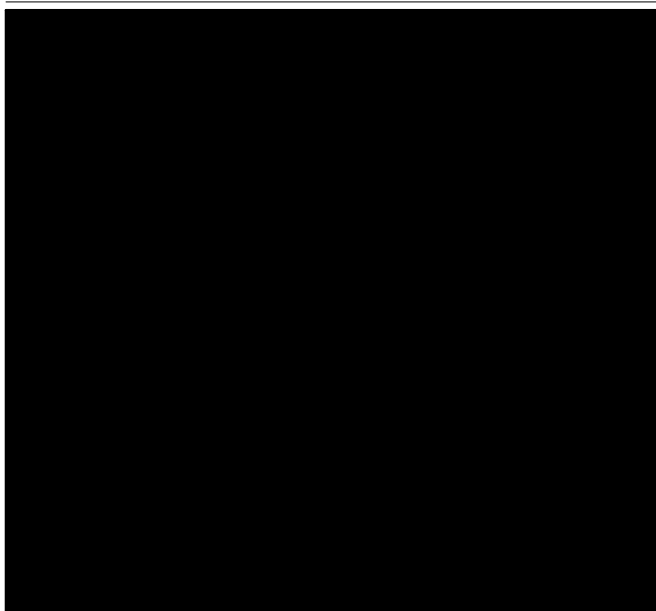
La devise de l'INTOSAI, « L'expérience mutuelle profite à tous », décrit vraiment l'importance de l'INTOSAI pour ses membres, et cela n'a jamais été plus évident qu'aux congrès triennaux de l'INTOSAI. Le XVII<sup>e</sup> Congrès, qui s'est tenu à Séoul, illustre bien la véracité de cette devise; 140 ISC et plus de 400 délégués ont participé aux discussions, aux groupes de travail et aux comités qui donnent à l'INTOSAI sa vitalité. « Une image vaut mille mots », et ce numéro de la *Revue*, qui est consacré au XVII<sup>e</sup> Congrès, commence par un éditorial illustré qui met en lumière certains des événements qui se sont déroulés à Séoul.



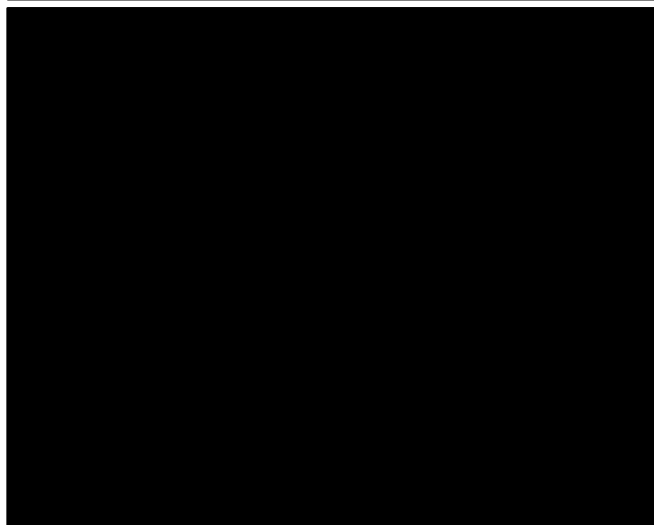
Le Président, Jong-Nam Lee, Président de la Commission de contrôle et d'inspection de Corée et hôte du XVII<sup>e</sup> INCOSAI, ouvre une réunion au Congrès de Séoul. Le gestionnaire du Congrès, M. Keakook Song, est assis à la gauche de M. Lee.



L'ISC hôte d'un congrès de l'INTOSAI consacre beaucoup de temps, d'énergie et de ressources à la planification et à la tenue du congrès afin qu'il soit réussi. Par leur travail et leur dévouement, les hommes et les femmes de la Commission de contrôle et d'inspection de Corée, que l'on voit sur la photo, ont contribué au succès du Congrès et ont suscité l'admiration de tous les participants du Congrès, qui les ont remerciés.



Un guide pratique sur le contrôle interne, publié par la Commission des normes de contrôle interne, fait partie des nombreux guides et manuels professionnels adoptés à Séoul. On peut se procurer le guide *Contrôle interne : Jeter les fondements de la responsabilisation publique* sur le site Web de l'INTOSAI [www.intosai.org](http://www.intosai.org) ou en s'adressant à la Cour des Comptes de Belgique, qui préside la Commission. (Voir page 16.)

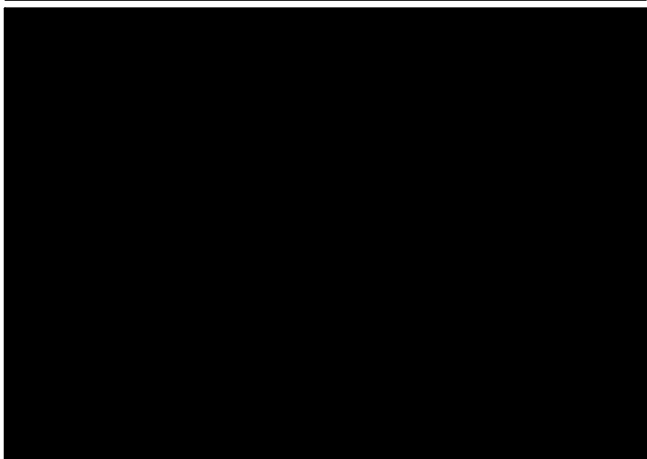


Le réseautage spontané durant les congrès constitue un aspect très positif des travaux de l'INTOSAI. Sur la photo, on voit M. Mohamed Hadhoudi du Maroc, M<sup>me</sup> Esther Stern des Nations Unies et M<sup>me</sup> Inga-britt Ahlenius de la Suède pendant une pause-café.

# La coopération donne des résultats

XVII<sup>e</sup>  
INCOSAI 2001

Cent quarante Institutions supérieures de contrôle des finances publiques se sont réunies à Séoul, du 20 au 27 octobre 2001, pour assister au XVII<sup>e</sup> Congrès international des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INCOSAI) de l'INTOSAI. Le Congrès, présidé par M. Jong-Nam Lee de la Commission de contrôle et d'inspection de la Corée, hôte du Congrès, a connu une participation record. La devise de l'INTOSAI, « L'expérience mutuelle profite à tous », n'est jamais aussi évidente que pendant ses congrès triennaux; en effet, la participation active d'un aussi grand nombre d'ISC et la présence d'observateurs de 12 organisations internationales, qui ont porté le nombre total de délégués à 426, montrent qu'elle est aussi mise en pratique. Au cours de la cérémonie d'ouverture, le Président sortant de l'INTOSAI et Président de la Cour des comptes de l'Uruguay, M. Guillermo Ramirez, a déclaré ce qui suit après avoir fait observer que le nombre d'ISC membres de l'INTOSAI était passé de 34, à sa fondation, en 1953, à 184 États membres: « Votre présence à cet événement est le plus éloquent témoignage du succès obtenu par notre communauté internationale de contrôleurs du secteur public tout au long de ses 48 années d'existence. »



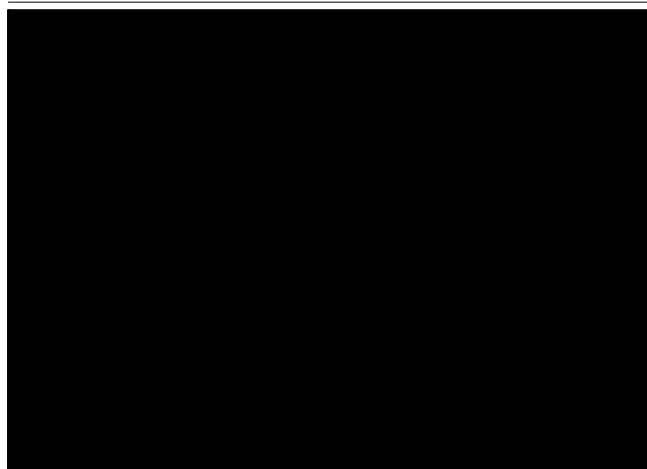
M. Lee prononce l'allocution de bienvenue à la cérémonie marquant l'ouverture officielle du XVII<sup>e</sup> INCOSAI.

La pleine participation d'un aussi grand nombre de membres au Congrès, ainsi qu'aux réunions, conférences et ateliers au cours des trois années qui ont suivi le Congrès de 1998 à Montevideo, a donné lieu à des réalisations importantes à Séoul. À la clôture du XVII<sup>e</sup> Congrès, le 27 octobre, les délégués avaient adopté diverses normes, lignes directrices et méthodes destinées aux contrôleurs. Ils avaient aussi approuvé les plans de travail triennaux des huit commissions et groupes de travail de l'INTOSAI et révisé ses statuts afin de porter à 18 le nombre de membres du Comité directeur. En outre, le Comité a mis sur pied un groupe de travail sur la planification stratégique et l'a chargé d'élaborer un cadre de planification stratégique qui guidera l'INTOSAI au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. Les *Accords de Séoul*, l'aboutissement du Congrès, ont été approuvés à l'unanimité à la fin de la séance plénière. Ils contiennent les conclusions et les recommandations issues des délibérations sur les deux thèmes du Congrès « Le contrôle des

institutions internationales et supranationales par les ISC » et « Les contributions des ISC à la planification et à la mise en œuvre des réformes administratives et gouvernementales ».

## Les ISC sont honorées à la cérémonie d'ouverture

Le programme de la cérémonie d'ouverture officielle du XVII<sup>e</sup> INCOSAI comprenait les allocutions des dirigeants du gouvernement de la Corée et de l'INTOSAI, la présentation des deux prix les plus prestigieux de l'INTOSAI et le spectacle de bienvenue de la troupe coréenne de jeunes danseurs de danse folklorique « Les petits anges ».



Un entretien qui symbolise la continuité entre le Président sortant, M. Guillermo Ramirez, hôte de l'INCOSAI à Montevideo en 1998 et Président de l'INTOSAI depuis cette date, et le nouveau Président, M. Lee, de l'ISC de la Corée. Nous apercevons derrière eux, dans l'ordre habituel, M<sup>me</sup> Lorenzo et M. Fonseca, agents du Congrès de 1998, et M. Song, agent du Congrès de 2001.

Le Président sortant, M. Guillermo Ramirez, Président de la Cour des comptes de l'Uruguay et hôte de l'INCOSAI de 1998, a prononcé l'allocution d'ouverture. Ses réflexions ont porté sur les trois années écoulées depuis le dernier congrès et sur les « travaux qui se sont poursuivis depuis cette date », et qui contribuent à l'efficacité et l'utilité de l'INTOSAI. Il a souligné le soutien accordé par le Secrétariat général à Vienne, la recherche effectuée par les sept groupes de travail régionaux de l'INTOSAI et la formation donnée par ces derniers, de même que les importantes contributions des huit commissions et groupes de travail. Il a aussi cité deux activités particulières qui, « à cause de l'importance de leur but et des résultats obtenus, méritent une mention spéciale: l'Initiative de développement de l'INTOSAI, qui est responsable de la formation des pays moins développés, et la *Revue internationale de la vérification des comptes publics*, outil permanent qui nous tient au courant des faits nouveaux au sein de notre organisation et nous donne aussi accès à une information et à des points de vue hautement professionnels ». En terminant, M. Ramirez a félicité

M. Lee et son personnel pour l'excellence de leur organisation et de leur accueil. Il a ensuite passé la parole à M. Lee.

M. Lee a remercié M. Ramirez d'avoir dirigé l'INTOSAI depuis 1998, ajoutant que c'était un honneur pour lui et son bureau d'accueillir le XVII<sup>e</sup> Congrès triennal de l'INTOSAI. Il a remercié tous les participants qui se sont déplacés de tous les coins du monde pour assister au Congrès et a déclaré que ce rassemblement de dirigeants d'ISC (y compris sept nouveaux membres de l'INTOSAI), d'employés et d'observateurs d'organisations internationales « témoigne de la sagesse et de la véracité de la devise de l'INTOSAI "L'expérience mutuelle profite à tous" ».

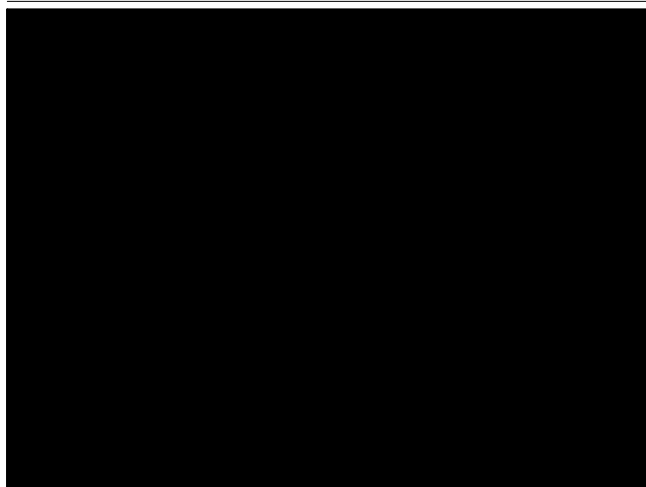
M. Lee a situé le contexte des discussions thématiques de la semaine lorsqu'il a déclaré : « Nous sommes bien engagés dans le nouveau millénaire, qui est caractérisé par les technologies de l'information, les changements climatiques et l'interdépendance des pays. Nous vivons dans un monde qui est le plus interconnecté de l'histoire de l'humanité. Bon nombre des problèmes internationaux qui font surface, comme la pollution de l'environnement, ne connaissent pas de frontières. Les organisations internationales sont plus pertinentes que jamais car elles peuvent trouver des solutions à des problèmes difficiles. »

L'honorable Man Sup Lee, Président de l'Assemblée nationale de la République de Corée, a félicité les ISC pour le rôle important qu'elles ont joué depuis l'avènement du « village planétaire ». Voici ses propos : « Les contrôleurs du monde entier ont uni leurs efforts afin d'assurer la reddition de comptes et de lutter contre la fraude et la corruption. Par ailleurs, comme il y a une progression dans les transactions internationales de la fraude et de la corruption sous forme de pots-de-vin et de blanchiment d'argent, les ISC doivent de toute urgence collaborer très étroitement à ce niveau. À cet égard, les congrès de l'INTOSAI offrent aux pays membres plus de possibilités de faire connaître les pratiques exemplaires et de perfectionner les techniques de contrôle dans le but d'avoir un gouvernement intègre et plus efficace. »

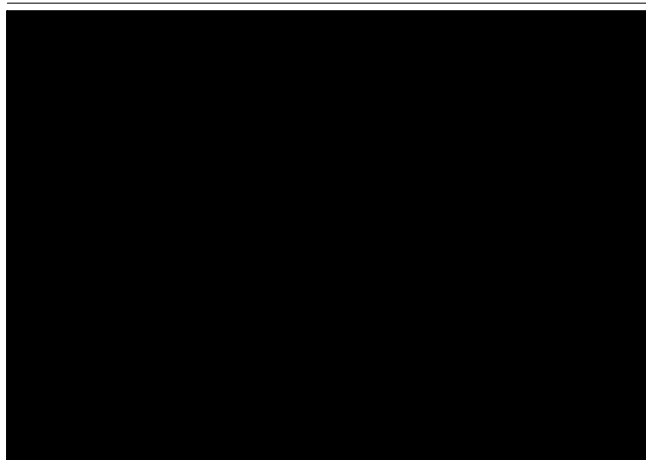
## Le Canada et l'Islande remportent les prix Kandutsch et Staats

Pour la septième fois au cours de ses 48 années d'existence, l'INTOSAI a décerné deux prix à Séoul. Le Prix Jorge Kandutsch reconnaît les réalisations exceptionnelles d'une ISC et le Prix Elmer B. Staats, le meilleur article publié dans la *Revue* au cours de la période de 1998 à 2000. Ces prix portent le nom des hommes qu'ils honorent.

L'ISC du Canada a remporté le Prix Kandutsch à Séoul pour son leadership exemplaire et continu et ses contributions à un large éventail de programmes, de commissions et d'activités de l'INTOSAI et, en particulier, pour son rôle dans la mise sur pied et la direction de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) de 1986 à 2000. M<sup>me</sup> Sheila Fraser, Vérificatrice générale du Canada, a accepté au nom de son bureau le prix, qui lui a été remis par le Secrétaire général, M. Fieldler. Le Prix Staats a été décerné à M. Sigurdur Thordarson, Vérificateur général de l'Islande, pour son article intitulé « Le vérificateur vérifié : Examen du Bureau de vérification nationale de l'Islande par ses pairs », qui a été publié dans le numéro d'octobre 2000 de la *Revue*. M. Thordarson a accepté le prix qui lui a été remis par M. David Walker, Président du Conseil de rédaction de la *Revue* et Contrôleur général des États-Unis.



M<sup>me</sup> Sheila Fraser, Vérificatrice générale du Canada, accepte le Prix Jorg Kandutsch au nom du Bureau du vérificateur général du Canada.



Le Prix Elmer B. Staats a été décerné à M. Sigurdur Thordarson, auteur et Vérificateur général de l'Islande.

## Adoption à l'unanimité des *Accords de Séoul*, reconnaissance des rôles des ISC au sein des organisations internationales et réforme gouvernementale

Dans le choix des deux thèmes du Congrès de Séoul, les membres de l'INTOSAI ont reconnu le rôle de plus en plus important que jouent les ISC dans le contrôle des organisations internationales (thème 1) et leur contribution aux réformes administratives et gouvernementales dans leurs pays respectifs. Au cours des nombreuses séances de délibération et de trois séances plénières, les délégués se sont engagés dans des échanges de vues et d'expériences animés et ont adopté à l'unanimité les conclusions et les recommandations des deux thèmes qui portent le nom d'*Accords de Séoul*. Étant donné que la *Revue* a la responsabilité légale de servir d'actes officiels des congrès de l'INTOSAI, nous reproduisons ci-après les *Accords de Séoul*; on peut aussi les

consulter sur le site Web du Congrès à [www.koreasai.go.kr](http://www.koreasai.go.kr) et le site Web de l'INTOSAI à [www.intosai.org](http://www.intosai.org).

## Thème I : Le contrôle des institutions internationales et supranationales par les ISC

(Président : Norvège; responsables du thème : Uruguay, Tunisie, Suisse, Canada, Ghana)

### Introduction

Il existe, à l'heure actuelle, des centaines d'institutions internationales dans le monde. Certaines sont petites et comptent relativement peu de membres alors que d'autres sont énormes et comptent des membres dans tous les pays. Il y a assez peu d'institutions vraiment supranationales, bien que les travaux de certaines d'entre elles peuvent porter sur les questions de souveraineté. Les organisations en place ont habituellement des mécanismes de contrôle bien définis qui sont proportionnels à la souveraineté cédée. La discussion n'a pas porté sur les mécanismes de contrôle des institutions supranationales. De plus, d'après les communications des pays membres, il est clair que les mécanismes de contrôle des organisations du système des Nations Unies sont établis depuis longtemps et qu'on n'envisage pas de les modifier.

Les institutions internationales sont essentiellement financées par des subventions des États membres. En tant que telles, les subventions font partie du budget national. Les ISC font la promotion des principes de saine gouvernance, de reddition de comptes et de transparence des institutions internationales et sont d'avis que des systèmes de contrôle adéquats, bien organisés et indépendants aideront à exercer un contrôle plus efficace et transparent des institutions internationales, contribuant ainsi à leur économie, efficacité et efficacité. Lors des dernières délibérations sur la question, au X<sup>e</sup> INCOSAI, au Kenya, l'Assemblée en était arrivée au même résultat. Elle avait défini une organisation internationale comme organisation constituée par une entente de partenariat entre deux ou plusieurs États nationaux visant un but commun.

Au total, 46 ISC ont présenté des communications en réponse au document principal du Thème I. Vingt-trois ISC ont indiqué qu'elles contrôlaient collectivement, en 1999, 75 institutions internationales. Le président du thème a analysé les communications, qui représentent un ensemble important de vues et d'expériences sur le sujet, et il s'en est inspiré pour le document de discussion du Thème I.

### Résultats des délibérations

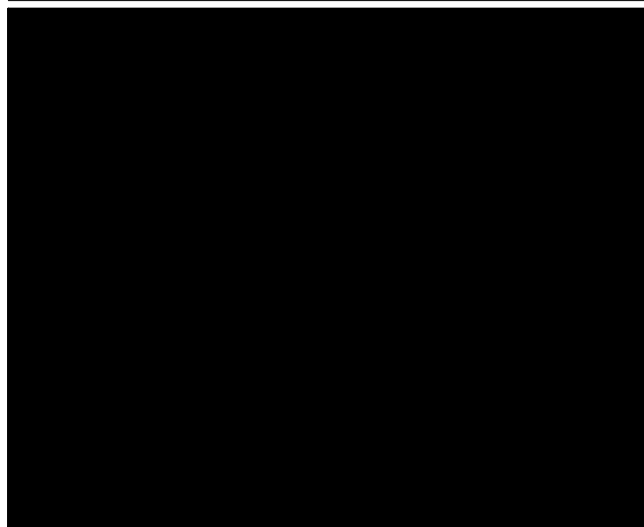
Les délégués du XVII<sup>e</sup> INCOSAI ont débattu d'un certain nombre de questions concernant le contrôle des institutions internationales.

### Mandat de contrôle

Les délégués ont discuté de la nécessité d'avoir un mandat de contrôle qui contienne des dispositions claires pour le contrôle de gestion, en plus de dispositions pour le contrôle comptable. Ils ont fait remarquer que le contrôle est dynamique et qu'un mandat établi lorsque l'institution a été fondée peut ne plus refléter une pratique exemplaire.

Les délégués ont demandé que les mandats de contrôle soient officialisés par écrit et qu'ils soient communiqués au sein de l'organisation contrôlée et à ses parties intéressées.

Ils ont aussi fait valoir que les mandats devraient faire état de toutes les questions de contrôle pertinentes, y compris les régimes de retraite des employés et le financement de projets.



Le Vérificateur général du Bhoutan, M. K. Dorji, fait une observation au cours d'une séance technique, à Séoul.

Pour la plupart d'entre eux, le contrôle de gestion, tout comme le contrôle comptable, devrait faire partie intégrante des travaux de contrôle externe, et le mandat de contrôle devrait comprendre la délimitation de l'étendue de ce genre de contrôle. La raison invoquée est que le contrôle de gestion mène à une plus grande transparence. Cela est important parce que les fonds publics ne sont pas administrés directement par des gouvernements nationaux responsables. Des concepts mal compris, le manque de lecteurs capables de donner suite à ces rapports et le coût faisaient partie des points de vue exprimés dans les communications des pays contre l'inclusion du contrôle de la gestion dans le mandat de contrôle.

De l'avis des délégués, on ne pourrait pas et on ne devrait pas effectuer de contrôles de gestion à moins d'effectuer des contrôles de gestion financière. De même, les contrôles de gestion peuvent être adaptés à toutes les circonstances, par exemple dans les très petites organisations qui ont un faible niveau d'activités.

### Régimes de contrôle

Les délégués ont fait remarquer que les mécanismes de contrôle doivent être adaptés aux besoins de l'institution. Dans la plupart des cas, le système de contrôle a été mis en place lorsque l'institution a été créée, et cela peut faire longtemps. Depuis, la taille et le caractère de l'institution peuvent avoir changé, sans que le mécanisme de contrôle n'ait été réévalué. Les communications indiquent que la plupart des contrôles des institutions internationales sont réalisés par une seule ISC. Le système de la commission de contrôle est la deuxième approche la plus courante.

La plupart des conférenciers, et des communications des pays, favorisaient un mécanisme comportant une commission de contrôle uniquement dans le cas des plus grandes institutions, où les membres peuvent avoir la possibilité de contrôler des parties

distinctes de l'institution. Cela peut aussi être pertinent lorsque la participation d'un plus grand nombre d'États membres est perçue comme procurant un contrôle équilibré sur le plan international ou régional. Certaines ISC préféreraient une commission de contrôle pour les plus petites institutions également. Les désavantages mentionnés sont la forte hausse des frais d'administration, les difficultés causées par le besoin pour les membres de travailler dans une langue étrangère et des problèmes de taille pour ce qui est de coordonner les intrants des différents membres.

Les principaux avantages signalés par les délégués et dans les communications des pays des contrôles effectués par une seule ISC sont une moins grande bureaucratie, une chaîne de commandement plus claire et une seule stratégie de contrôle. Il s'agit donc probablement de la forme la moins coûteuse de contrôle externe puisque les frais indirects d'administration sont plus bas. C'est aussi le mécanisme que préfèrent les organes directeurs de la plupart des organisations internationales.

Selon les délégués, les mandats devraient être assez longs afin d'assurer la continuité et d'éviter les coûts élevés de la première année de contrôle. On a parlé d'une période de trois à cinq ans.

Certains délégués ont aussi indiqué une préférence pour un mécanisme de contrôle qui inclurait plus d'une ISC, mais sans commission de contrôle. On bénéficierait ainsi des avantages d'une commission, mais sans hausse des frais d'administration. De tels mécanismes peuvent aussi donner aux ISC qui ont une moins grande expérience du contrôle des institutions internationales la possibilité de l'acquérir. Les contrôleurs du secteur privé pourraient aussi assurer le contrôle des comptes et de la conformité et faire rapport par l'intermédiaire de l'ISC ou de la commission de contrôle.

La promotion de chances égales pour les ISC de participer aux contrôles des institutions internationales est le principe auquel les délégués ont attaché le plus d'importance. Ils ont été encouragés à faire preuve de créativité pour la conception de mécanismes permettant aux ISC des pays en développement de participer à ces contrôles comme c'est le cas, par exemple, pour certaines organisations des Nations Unies. De tels mécanismes seraient conçus de manière à ce que des problèmes tels que les pénuries de personnel et le besoin de compétences spécialisées ne soient pas un obstacle.

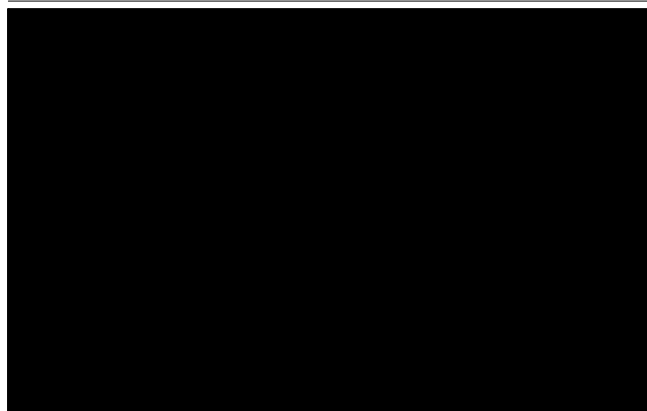
#### *Système de nomination*

Trois modèles semblent dominer dans les institutions internationales qui changent périodiquement de contrôleurs externes : la rotation du poste de contrôleur externe parmi les États membres, selon un calendrier fixe; l'appel d'offres, qui permet aux parties intéressées de soumettre une offre de services; la présentation d'une demande, selon certaines conditions financières.

Tel qu'il est indiqué ci-dessus, tous les participants ont convenu que les ISC qualifiées devraient avoir des chances égales et qu'un système de nomination devrait être conçu pour faciliter ce processus. Les délégués croient également que le processus de nomination devrait être transparent. La plupart des ISC considèrent que l'information sur les prochaines vacances devrait être communiquée par l'institution nationale qui représente l'État membre au sein de l'organe directeur de l'institution, et non directement à l'ISC. Il incombe à chaque ISC d'établir un mode de communication avec l'institution nationale pertinente. Ces procédures doivent être clarifiées à la satisfaction des ISC.

On a aussi proposé que les institutions transmettent des copies des invitations aux ISC et à l'INTOSAI et qu'elles les diffusent sur Internet ou par la presse internationale.

Les délégués ont aussi reconnu que la date et la durée de la nomination comportaient certaines difficultés d'ordre pratique.



M. Albert Edwards, Vérificateur général de Saint-Kitts-et-Nevis, était l'un des représentants de la région de la CAROSAI.

#### *Ressources*

Un contrôle adéquat repose sur des ressources adéquates, et les délégués se sont demandés où et comment obtenir ces ressources. La plupart croient qu'en principe, l'institution contrôlée devrait défrayer le coût du contrôle. On retrouve actuellement toute une gamme de situations, allant de la situation souhaitée à celle où presque tous les coûts sont dans bien des cas assumés par l'ISC.

Selon les délégués, il est aussi important de revoir la structure de gouvernance des institutions. À cet égard, ils estiment que le contrôleur devrait être payé par l'organe directeur et que c'est à ce dernier qu'il devrait adresser son rapport et également que des mécanismes adéquats devraient être en place pour examiner les constatations et les recommandations des contrôles et y donner suite.

La plupart d'entre eux estiment que cela favorise l'égalité des chances et que le coût du contrôle est une dépense normale et nécessaire pour l'institution et une preuve que le contrôle est considéré comme important. Ils ont fait remarquer qu'en accordant toujours les travaux de contrôle au soumissionnaire le moins disant, on risque d'exclure les ISC qui doivent demander une rémunération plus élevée, parfois parce que la loi l'exige.

Certains délégués ont soutenu que la voie concurrentielle n'assure pas nécessairement un meilleur contrôle. Ils ont suggéré d'avoir recours à un autre mode d'établissement d'un système d'honoraires approprié et que le concours soit axé uniquement sur les compétences.

De nombreux délégués ont affirmé que le mécanisme de paiement doit protéger l'indépendance du contrôleur. À cet égard, le paiement devrait être fait directement à l'ISC et non par l'intermédiaire du gouvernement.

Un certain partage des coûts entre l'institution internationale et le contrôleur nommé est jugé acceptable par un petit nombre de délégués, en particulier lorsqu'il s'agit du contrôle d'une petite

institution et que celui-ci est réalisé sur une assez courte période chaque année.

Une communication ouverte et directe entre les contrôleurs et les organes délégués de l'institution est également importante. Les délégués estiment que les contrôleurs devraient pouvoir proposer leur budget sans qu'il y ait ingérence de l'administration et, si l'organe délégué le désire, justifier leur proposition.



Les délégués ont utilisé les ordinateurs mis à leur disposition par leurs hôtes coréens pour faire parvenir des courriels à leur bureau et préparer des documents pour le Congrès pendant les pauses et en soirée.

Une façon d'encourager les institutions internationales à se doter de ressources suffisantes pour le contrôle est de faire en sorte que les représentants nationaux comprennent les avantages d'un contrôle externe bien ciblé et indépendant. On a aussi suggéré de promouvoir les recommandations de l'INTOSAI au moyen des voies de communication nationales afin de faire comprendre que le contrôle fait partie intégrante de la reddition de comptes.

#### *Transparence et rapports*

La pratique normale veut que les rapports de contrôle soient adressés à l'organe supérieur de l'institution internationale ou à un organe délégué responsable de ces questions. Habituellement, les rapports sont acheminés à l'administration afin que les hauts fonctionnaires puissent les commenter avant qu'ils ne soient soumis à l'examen de l'organe directeur.

La plupart des délégués favorisent une plus grande transparence et la diffusion publique d'un plus grand nombre de rapports de contrôle. L'institution gagnerait en crédibilité. En plus de publier les rapports de contrôle, en ayant peut-être recours à Internet qui est un moyen peu coûteux, les délégués ont suggéré d'en faciliter l'accès aux parlements, car ce sont eux qui approuvent les sommes octroyées aux institutions au moyen du budget national. De plus, le représentant national devrait soumettre les rapports de contrôle au ministère des Finances et à d'autres ministères pertinents de même qu'aux ISC puisque ces institutions sont celles qui sont le plus compétentes en la matière. Un système d'examen bien établi au sein du ministère responsable des rapports de contrôle assurerait des réactions adéquates.

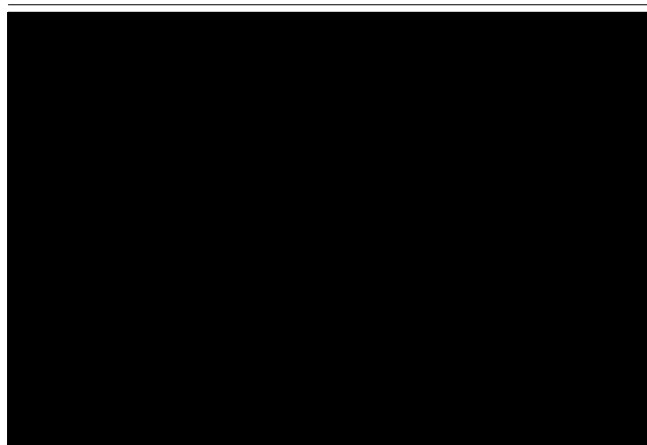
Les délégués ne croient pas, cependant, que les lettres de recommandations devraient être rendues publiques.

#### *Normes de contrôle*

Les délégués ont affirmé unanimement que dans tout contrôle, les normes sont des outils importants. L'INTOSAI a élaboré une série de normes pour le contrôle dans le secteur public qui ont été adaptées et adoptées par la majorité des ISC. Les délégués ont indiqué qu'en raison de leur nature générale, les normes de l'INTOSAI ont été complétées par d'autres normes et procédures connexes d'organismes nationaux ou d'ISC.

Les normes de contrôle de la Fédération internationale des comptables (IFAC) constituent les normes de contrôle de base des cabinets d'audit du secteur privé. Les délégués sont généralement d'avis que les normes de contrôle actuelles sont suffisantes pour le contrôle des comptes. Cependant, il faut s'attacher davantage au contrôle des contributions, en particulier lorsque les contributions n'ont pas été versées parce que certains problèmes comme des erreurs comptables n'avaient pas été réglés. Il semble également qu'il y ait consensus pour que ces normes soient continuellement améliorées. Certaines ISC ont mentionné qu'il est nécessaire d'avoir des normes pour le contrôle de gestion, en particulier parce que le concept varie selon les pays.

Les communications des pays et les autres discussions qui ont eu lieu à Séoul ont révélé qu'il est nécessaire d'élaborer des lignes directrices pour l'application des normes de contrôle actuelles aux institutions internationales afin de traiter les conditions ou les situations particulières qui peuvent exister dans ces institutions. En particulier, dans le cas des ISC qui ont une expérience limitée du contrôle des institutions internationales, de telles lignes directrices pourraient être utiles, aussi bien pour l'ISC que pour l'institution à contrôler, et constitueraient une garantie de qualité. On a suggéré d'élaborer ces lignes directrices en s'inspirant des travaux du groupe informel de contrôleurs des institutions internationales dont le bureau principal est en Europe (EXAWINT) et des travaux du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies. Les délégués ont cependant indiqué qu'il faut pleinement utiliser les normes et directives actuelles afin de ne pas « réinventer la roue ».



Les dirigeants japonais et coréens de l'ASOSAI échangent les dernières nouvelles lors d'une soirée organisée par la Commission de contrôle et d'inspection de la Corée.



## Promouvoir les recommandations de l'INTOSAI

Un petit nombre seulement d'ISC ont mentionné qu'elles avaient recommandé à leur gouvernement de promouvoir les recommandations de l'INTOSAI concernant les questions liées au contrôle des institutions internationales. Règle générale, les ISC n'ont pas le mandat direct d'étudier ces questions, mais certaines d'entre elles indiquent qu'elles examinent les documents qu'elles reçoivent des représentants nationaux lorsqu'elles contrôlent un ministère. Les interventions, quelle qu'en soit la nature, doivent être fondées sur les rapports du contrôleur de l'institution internationale, ce qui ne favorise pas les discussions sur les questions de contrôle.

Les délégués ont suggéré trois modes principaux de promotion des recommandations de l'INTOSAI : 1) encourager les institutions internationales à inclure une mention des normes dans leurs règlements financiers; 2) faire en sorte que des représentants de l'ISC contrôlent les institutions internationales; 3) communiquer avec le représentant national de l'institution et promouvoir les normes auprès de l'organe directeur. On a aussi suggéré une action de l'INTOSAI.

Si les contrôleurs des institutions qui représentent les ISC mentionnent systématiquement les normes de contrôle, les institutions internationales en viendront peut-être à en reconnaître la valeur et celle des mécanismes de contrôle recommandés par l'INTOSAI.

Quant à la participation directe de l'INTOSAI au processus de promotion, on a fait remarquer que cette dernière pourrait, en premier lieu, informer les organes directeurs des institutions internationales au sujet de ses déclarations et recommandations. Cela pourrait être fait à l'une des réunions de l'institution, de préférence à la réunion au cours de laquelle on dépose le rapport de contrôle. Il serait aussi utile de publier un guide concis des déclarations qui explique les principes de base du contrôle externe et les avantages pour l'organisation d'une mise en œuvre adéquate.

Toutefois, on a fait remarquer qu'on ne peut obtenir des améliorations que si on a une saine gestion financière, une bonne surveillance interne, un contrôle interne et une direction soucieuse d'établir une capacité interne.

### Recommandations

1. *Étant donné l'importance que les ISC accordent à l'établissement et au maintien d'un contrôle adéquat des ressources administrées par les institutions internationales, le XVII<sup>e</sup> INCOSAI a convenu de poursuivre les travaux portant sur l'établissement de lignes directrices sur les mécanismes de contrôle recommandés pour les institutions internationales et de directives supplémentaires sur l'application de normes de contrôle de telles institutions.*

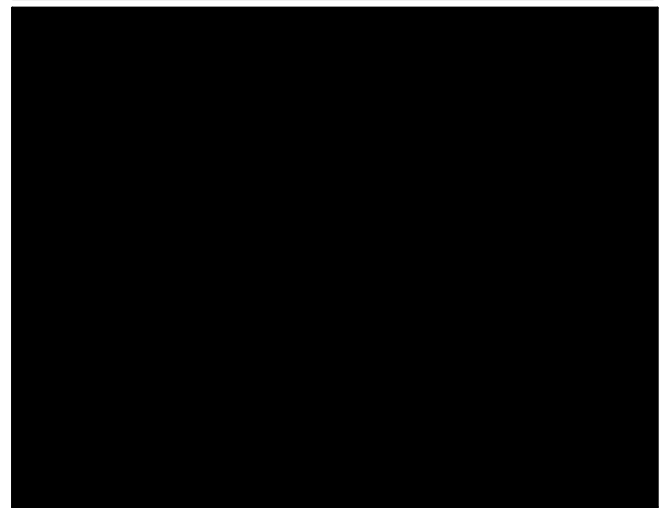
2. *Étant donné également les travaux effectués par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres groupes sur ces sujets, des travaux continus devraient être effectués en collaboration étroite avec ces groupes et d'autres parties intéressées.*

3. *D'après les idées contenues dans le document principal, les vues exprimées dans les communications des pays et le document de discussion ainsi que les résultats des discussions qui ont eu lieu lors du XVII<sup>e</sup> INCOSAI, il a été convenu de mettre sur pied un groupe de travail ad hoc composé d'un nombre restreint d'ISC intéressées, dont le mandat se terminerait au prochain congrès, pour élaborer et proposer des directives supplémentaires sur le contrôle par les ISC des institutions internationales. La définition de ces institutions internationales devrait être plus précise et accompagnée*

*d'exemples. Il a aussi été convenu que le groupe de travail commencera ses travaux en définissant son mandat et en préparant un plan de travail. Le mandat et le plan de travail seront présentés au Secrétaire général et au Comité directeur de l'INTOSAI.*

4. *Les directives supplémentaires que le groupe de travail ad hoc proposera porteront sur des questions telles que le mandat de contrôle, les mécanismes de contrôle, le système de nomination, les ressources et l'application de normes de contrôle. Il a été convenu que le groupe de travail ne devrait pas examiner le système de contrôle actuel des Nations Unies.*

5. *Les délégués ont aussi convenu que le groupe de travail ad hoc devrait réitérer les avantages d'un contrôle externe par les ISC ou les contrôleurs détachés par les ISC des États membres et se pencher sur les meilleurs moyens de promouvoir la participation des ISC des pays en développement à ces contrôles.*



M. Eric Harid, Contrôleur et Vérificateur général du Zimbabwe, était le porte-parole du Thème II.

## Thème II : Les contributions des ISC aux réformes administratives et gouvernementales

(Président du Thème : É.-U.; Présidents de sous-thème : Allemagne, Autriche; Porte-parole de thème : Maroc, Inde, Hongrie, Gambie, Nouvelle-Zélande, Zimbabwe, Trinité-et-Tobago)

### Introduction

Les pays partout dans le monde entreprennent des réformes administratives et gouvernementales afin d'améliorer le rendement et la reddition de comptes dans le secteur public. Pour agir efficacement, les ISC doivent se demander comment leur mandat de contrôle indépendant leur permet d'élargir et de faire évoluer leurs rôles pendant la planification et la mise en œuvre de ces réformes. De telles considérations doivent être placées dans un contexte qui prend en compte les variations très importantes en ce qui a trait au mandat, aux régimes politiques et institutionnels et aux capacités des différentes ISC. Étant donné l'importance des réformes administratives et gouvernementales pour de nombreuses ISC, en tant que principales organisations responsables de la reddition de comptes dans leurs pays respectifs, le Comité directeur de l'INTOSAI a décidé, à sa 46<sup>e</sup> réunion en mai 1999, que l'apport des

ISC aux réformes administratives et gouvernementales serait un thème de son Congrès de 2001.

La préparation et l'élaboration du Thème II ont donné lieu à la production des communications principales du Sous-thème IIA, le rôle des ISC dans la planification et la mise en œuvre des réformes administratives et gouvernementales (Allemagne) et du Sous-thème IIB, Le rôle des ISC dans le contrôle des réformes administratives et gouvernementales (Autriche). L'ISC de la Corée, hôte du Congrès, a facilité la traduction, l'impression et la diffusion des deux communications principales aux 178 ISC qui étaient membres de l'INTOSAI en février 2000.

Au total, 57 ISC — représentant chacun des groupes de travail régionaux — ont préparé des communications sur les questions soulevées dans l'une ou l'autre des communications principales. Les communications décrivent l'apport des ISC aux réformes administratives et gouvernementales et leurs expériences connexes. Les présidents de thème et de sous-thème ont analysé les communications et ont jugé que les interrelations entre les idées qui y étaient présentées justifiaient qu'on intègre l'information dans une communication sommaire du Thème II aux fins des discussions pendant le Congrès. Les communications ont également servi de point de départ au Contrôleur général des États-Unis, M. David M. Walker, qui a présenté dans son allocution un cadre conceptuel et des exemples tirés de sa propre ISC sur les divers rôles que les ISC peuvent jouer dans les réformes administratives et gouvernementales. M. Walker a fait l'observation suivante : « En dernière analyse, le succès de ces réformes repose sur au moins trois facteurs : motiver les gens à agir comme il se doit; promouvoir la transparence pour faire en sorte qu'on agit comme il se doit; rendre des comptes si on n'agit pas comme il se doit. » On peut consulter le texte de l'allocution de M. Walker sur le site Web du Congrès à [www.koreasai.go.kr](http://www.koreasai.go.kr) ou sur celui du GAO à [www.gao.gov](http://www.gao.gov).

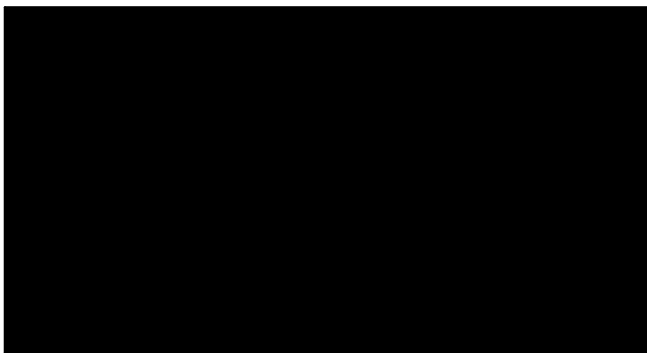
#### Résultats des discussions

Les délégués à l'INCOSAI ont discuté d'un certain nombre de questions concernant les réformes administratives et gouvernementales ainsi que de leurs expériences et rôles particuliers dans le cadre de ces réformes. Ils ont fait valoir que les ISC peuvent jouer un rôle essentiel en contribuant à une saine gouvernance tout en conservant une indépendance appropriée à l'égard des réformes mises en œuvre par les institutions gouvernementales. Tous les délégués ont affirmé qu'il faut préserver l'indépendance et maintenir la crédibilité des ISC, quel que soit leur rôle dans les réformes administratives et gouvernementales. Mais un bon nombre d'entre eux ont aussi fait remarquer que les ISC devraient se rendre plus utiles et s'efforcer de faire des contributions positives dans ce secteur tout en gérant les risques associés à l'indépendance. Les délégués ont discuté d'un large éventail de questions concernant leurs rôles et leurs expériences au regard des réformes administratives et gouvernementales, mais les sujets suivants ont dominé et ont mis en évidence les points soulevés dans les communications.

Dans ce contexte, les délégués ont discuté de la façon dont les ISC peuvent contribuer et ont contribué aux réformes administratives et gouvernementales en assumant leurs propres responsabilités de contrôle indépendant. De manière plus précise, les ISC ont été un contrôleur, un conseiller, un chercheur et un concepteur et, dans une moindre mesure (dans les limites permises par leur structure), un gestionnaire public modèle. Selon les délégués, le pouvoir légal d'une ISC, sa capacité institutionnelle et la nature de la réforme influent sur ses rôles. À cet égard, ils ont attiré l'attention sur le fait que, quels que soient les rôles assumés

par les ISC, leur indépendance doit être maintenue et protégée. Elles doivent aussi prendre bien soin de ne pas s'ingérer directement (ou être perçues de cette manière) dans la politique gouvernementale, dont la responsabilité incombe aux organes législatif et exécutif. Par ailleurs, en exécutant ces diverses activités et en présentant leurs conclusions à l'organe législatif et à d'autres organes, les ISC par l'information et les perspectives qu'elles présentent, contribuent à aider les décideurs.

- Certaines ISC ont indiqué qu'elles avaient joué le rôle de contrôleur lors des étapes de planification ou de mise en œuvre de la réforme. Des délégués ont signalé que le mandat de leur ISC ne leur permet peut-être pas de jouer un tel rôle, mais tous s'entendent pour dire que les ISC devraient envisager sérieusement d'avoir de tels mandats. De plus, les délégués étaient généralement d'avis que l'absence d'un mandat précis ne devrait pas empêcher les ISC de faire d'importantes contributions. Plus particulièrement, toutes les ISC peuvent, dans les limites de leur structure et de leur mandat actuels, jouer un rôle quelconque dans le contrôle des initiatives de réforme gouvernementale. Ces rôles peuvent comprendre, par exemple, les contrôles comptables, les contrôles de la conformité et les contrôles de gestion, le cas échéant. Les délégués ont reconnu qu'en exécutant des contrôles à un stade précoce, les ISC peuvent présenter leurs constatations aux décideurs des organes législatif et exécutif à mesure que les projets de réforme passent des stades de planification et de mise en œuvre à celui de l'intégration aux activités gouvernementales courantes. En aidant à orienter dès le début les projets de réforme, les ISC peuvent contribuer à économiser les maigres ressources publiques et à améliorer le rendement et la reddition de comptes du gouvernement.
- Selon les délégués, le rôle de conseiller devrait être fondé sur des travaux de contrôle pertinents de même que sur les connaissances institutionnelles et le jugement professionnel du contrôleur. Ils croient aussi que les ISC doivent prendre grand soin de protéger leur indépendance. Le rôle de conseiller consiste notamment à produire des études, des rapports préliminaires et d'autres informations à l'intention des décideurs. Il peut aussi être consulté par le gouvernement lorsque les initiatives de réforme concernent les questions qui ressortissent directement à l'expertise et aux valeurs des ISC, être appelé à faire partie de comités avec des organismes gouvernementaux (de préférence en tant qu'observateur) et s'engager dans des dialogues constructifs avec des organismes gouvernementaux pour palier les insuffisances du rendement et les lacunes de la gestion. Les vues fondées sur l'expérience qu'il exprime aux premiers stades de la réforme peuvent servir à façonner le programme de réforme et à améliorer le rendement et la reddition de comptes du gouvernement.
- Le rôle de chercheur et de concepteur est moins fréquent mais consiste, entre autres, à compiler, à tester et à évaluer les occasions d'améliorer l'efficacité et l'efficacé de la gestion publique. On mentionne souvent ce rôle dans les rapports des pratiques exemplaires, les manuels, les listes de contrôle, les normes de surveillance et les guides afin d'informer les organes législatif et exécutif et les autres parties intéressées. Il peut aussi s'agir d'études d'évaluation qui aident à déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Un tel rôle peut être particulièrement important pour une ISC lorsqu'une autre organisation crédible ne s'en acquitte pas (p. ex. un groupe de réflexion indépendant ou un centre de recherche universitaire).
- Enfin, les ISC peuvent, dans la mesure où leur structure le permet, améliorer leurs activités et accroître leur crédibilité et,



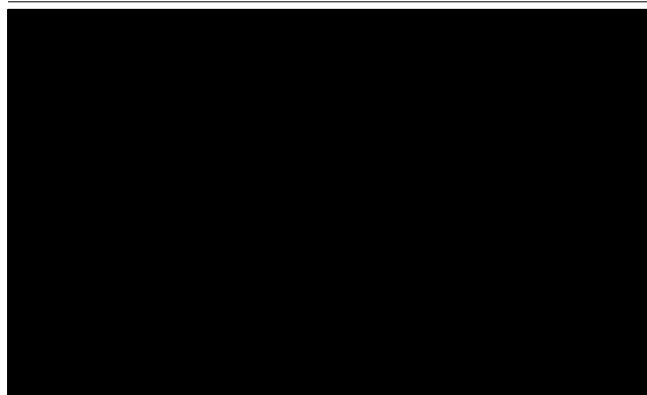
M. François Logerot, Premier Président de la Cour des Comptes de France, fait une intervention pendant la séance plénière.

par conséquent, leur efficacité en devenant des organisations modèles grâce à l'adoption à un stade précoce des pratiques de gestion exemplaires dans des secteurs tels que la gestion financière, les technologies de l'information, la planification stratégique, l'harmonisation organisationnelle, la gestion du capital humain et le partage des connaissances, entre autres. Il n'y a pas de tendance manifeste pour ce rôle, mais on s'entend pour dire que les ISC devraient « prêcher par l'exemple » sur le plan de la gestion publique efficace. D'abord et avant tout, les ISC devraient tracer la voie en se conformant comme il se doit aux règles et règlements (par exemple, dans les secteurs de la fonction publique et de l'approvisionnement) qui s'appliquent à elles et aux autres organisations gouvernementales. Certaines ISC ont indiqué qu'elles prêchent par l'exemple — en adoptant volontairement les pratiques de gestion exemplaires et en suivant les recommandations pertinentes qu'elles font à d'autres organisations.

#### Compétences clés

Pour s'acquitter de ces rôles avec succès, les délégués font remarquer que les ISC doivent donner à leur personnel la possibilité de renforcer leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités. Comme l'indiquent les communications, la plupart des ISC ont soutenu que leur personnel, et les ISC dans l'ensemble, doivent acquérir des connaissances et des compétences dans le domaine du contrôle de gestion. En outre, de nombreuses ISC ont fait état de projets actifs visant à renforcer aussi les capacités de leur personnel dans les secteurs de contrôle « traditionnels » (p. ex. les contrôles comptables). Les différents rôles des ISC ont des incidences importantes non seulement sur les compétences clés mais aussi sur le recrutement, la formation et le perfectionnement du personnel. Les délégués ont affirmé que les ISC doivent pour cela attirer et garder les personnes qui ont la bonne combinaison de talent et de compétences. Les ISC pourraient devoir, par exemple, recruter des personnes compétentes dans les domaines du génie, de l'environnement et des soins de santé. Et de plus en plus, elles doivent aussi déterminer s'il faut avoir recours aux services de contractuels qui possèdent les compétences spécialisées dont elles ont besoin et comment les amener à former des partenariats efficaces avec leur personnel permanent.

Les ISC qui travaillent avec d'autres ISC (par l'intermédiaire de l'INTOSAI et par d'autres moyens) devraient promouvoir la formation et le perfectionnement. De telles initiatives auraient pour objet de réaliser le plein potentiel du personnel et de l'informer au sujet des nouveaux concepts, techniques et méthodes pouvant servir à la planification, à la mise en œuvre et au contrôle des réformes administratives et gouvernementales.



En coulisse : Le personnel du Congrès prépare les communications et finalise les préparatifs pendant que les délégués discutent de questions techniques et administratives.

De nombreux délégués ont insisté sur l'importance de communiquer aux ISC à l'échelle internationale l'information et les expériences relatives aux réformes administratives et gouvernementales, de même que les expériences et les méthodes d'évaluation de ces réformes. À cet égard, ils considéraient généralement que l'INTOSAI et d'autres mécanismes de coopération des ISC ont joué un rôle vital en ce qui touche la reconnaissance et la satisfaction des différents besoins des ISC, et qu'ils peuvent servir de fondements à d'autres projets. En élaborant les critères et les méthodes de contrôle des réformes, certaines ISC ont pris conscience de l'utilité de consulter les autres ISC et de tirer profit de leurs expériences et également d'obtenir copie des études des pratiques exemplaires et des études comparatives.

#### Recommandations

*Compte tenu qu'il est primordial de préserver l'indépendance et de miser sur le rôle indépendant du contrôle, les ISC devraient continuer de montrer qu'elles s'intéressent avant tout à améliorer la gestion du gouvernement. Les efforts déployés à cet effet doivent prendre en compte la gamme très variée des besoins et des capacités des ISC. Néanmoins, il a été convenu que, dans la mesure du possible, les ISC, devraient se conformer à ce qui suit :*

1. *Compte tenu de leur mandat et des pouvoirs qui leur ont été conférés par la loi de même que des mécanismes politiques et institutionnels, exécuter des contrôles aux stades initiaux des réformes administratives et gouvernementales. Ainsi, les décideurs ont accès aux constatations des ISC tout au long des stades de la planification et de la mise en œuvre, puis de l'intégration aux activités gouvernementales quotidiennes.*

2. *Reconnaître que le conseiller, sans participer directement au processus de prise de décision, devrait :*

a. *S'appuyer sur les travaux de contrôle pertinents et mettre à profit les connaissances institutionnelles et le jugement professionnel du contrôleur. Cela comprend les divers secteurs fonctionnels de gestion dans lesquels l'ISC a une grande expertise reconnue (par exemple comptabilité et gestion financières ou planification stratégique et mesure du rendement) ou les valeurs qui ont pour elle une importance vitale, y compris la transparence, la reddition de comptes, la gouvernance et le caractère adéquat.*

b. Commencer à jouer son rôle dès le stade de planification stratégique, puis tout au long de la mise en œuvre.

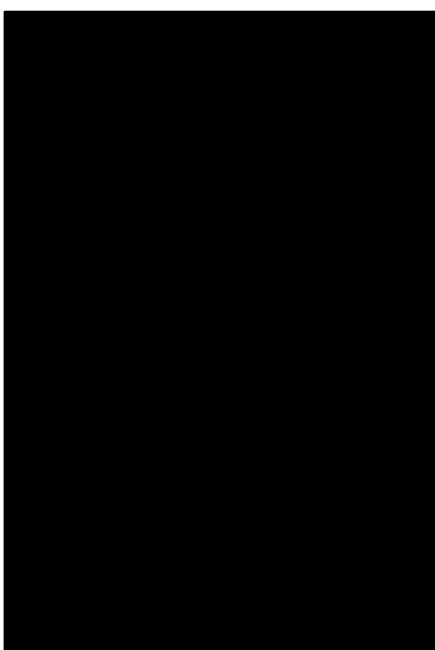
c. Prendre en compte le contexte de la fonction de contrôle globale tout en prenant grand soin de préserver l'indépendance de l'ISC.

3. Tenir compte de l'importance actuelle et future de l'évolution de leur rôle de chercheur et de concepteur.

4. S'efforcer, dans les limites permises par leur structure, d'adopter les pratiques de gestion exemplaires et de suivre les directives et les recommandations pertinentes qu'elles font à d'autres organisations. Ce faisant, contribuer à l'économie, à l'efficacité, à l'efficacéité et, surtout, au renforcement de la crédibilité et servir de modèle à d'autres organisations en matière de gestion publique.

5. Chercher des occasions d'établir les capacités institutionnelles internes de manière à pouvoir adopter les nouveaux concepts et méthodes de gestion. Cela signifie notamment qu'il faut au moins recruter des personnes qui possèdent la bonne combinaison de talent et de compétences, et assurer leur formation et leur perfectionnement.

6. Collaborer à l'accroissement des capacités des autres ISC en communiquant les connaissances et les expériences dans le secteur des réformes administratives et gouvernementales.



Un programme culturel et historique faisait partie du programme spécial à l'intention des personnes accompagnant les délégués.

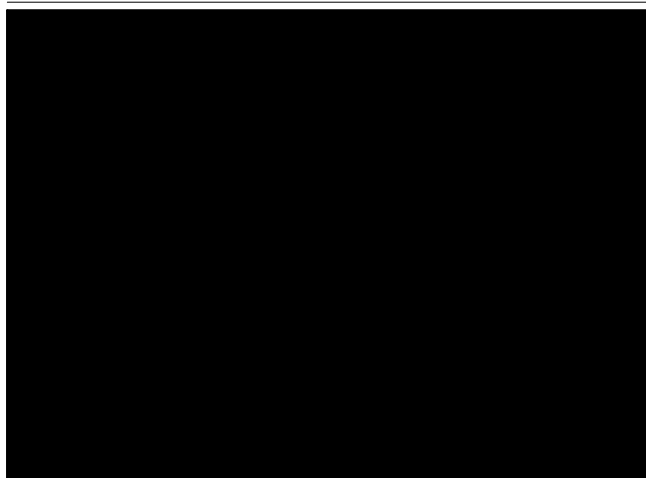
7. Reconnaissant que les expériences et les besoins particuliers des ISC dans le contexte des divers rôles qu'elles sont appelées à jouer — contrôleur, conseiller, chercheur, concepteur et modèle (dans la mesure où leur structure le permet) — ont une incidence indéniable sur les réformes administratives et gouvernementales, il est souhaitable que l'INTOSAI :

a. S'efforce, par l'intermédiaire des commissions permanentes actuelles (notamment la Commission des normes de contrôle, qui a de l'expérience dans le secteur des contrôles de gestion) et des groupes de travail régionaux, d'appuyer les rôles adoptés par les ISC.

b. Encourage les ISC qui ont beaucoup d'expérience dans le domaine des réformes administratives et gouvernementales à partager activement leurs expériences en échangeant davantage d'information avec les autres ISC. L'INTOSAI pourrait par exemple inviter les ISC à rédiger pour la Revue internationale de la vérification des comptes publics des articles sur des sujets tels que les leçons tirées, les examens de pratiques exemplaires et les analyses comparatives des réformes du secteur public.

c. Mette en place d'autres tribunes d'échange des connaissances, comme un « réseau d'échange de pratiques », afin de recueillir et de communiquer en un point central l'information sur les expériences des ISC en matière de réformes. L'élaboration et la communication des critères, des stratégies et des méthodes se rapportant au contrôle des réformes administratives et gouvernementales est un secteur d'intérêt particulier. L'INTOSAI et les groupes de travail régionaux pourraient compiler une liste de personnes-ressources intitulée « Réseau d'échange de pratiques — Réformes » pour leur page Internet. Cette liste pourrait comprendre les noms, adresses de courrier électronique, listes d'envoi et numéros de téléphone des ISC qui ont de l'expérience en matière de réformes et qui sont disposées à donner de l'information à d'autres ISC.

d. Facilite l'aide aux ISC, y compris les possibilités offertes par l'Initiative de développement de l'INTOSAI et les colloques conjoints Nations Unies/INTOSAI, pour que le personnel des ISC acquière l'expertise et les compétences clés dont il a besoin pour s'acquitter avec efficacité des rôles nouveaux et quelque peu différents associés aux réformes administratives et gouvernementales.



Le jeudi, pendant la traduction des documents dans les cinq langues officielles de l'INTOSAI, les participants au Congrès ont visité le Village coréen traditionnel et d'autres sites culturels à Séoul et dans la région.

## Questions générales

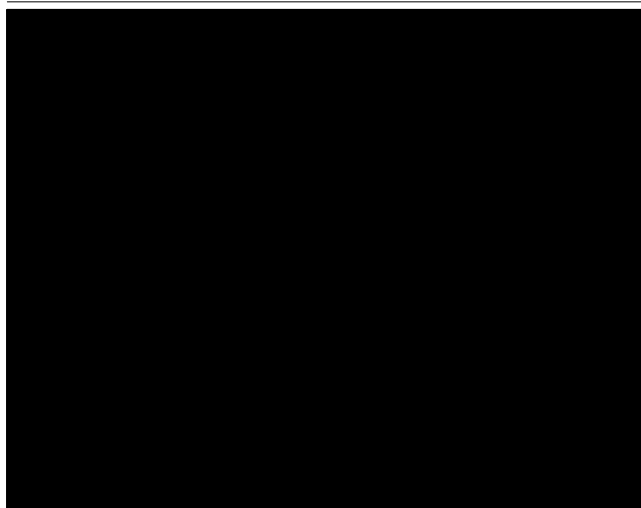
Les congrès de l'INTOSAI donnent aux membres la possibilité de discuter et de décider des questions relatives aux activités courantes de l'organisation. Parmi les décisions qui ont été prises au cours des séances plénières générales et des réunions du Comité directeur, mentionnons les suivantes :

- admission au sein de l'INTOSAI de sept nouveaux membres (Andorre, Angola, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Djibouti, Îles Cook et Tchad), ce qui porte le nombre total de membres à 184;

- adoption du Manuel du Congrès et du Manuel des commissions, qui documentent les procédures et les pratiques exemplaires de ces importantes activités de l'INTOSAI;
- élection des nouveaux membres du Comité directeur (Burkina Faso, Hongrie, Japon, Royaume-Uni et Tunisie); réélection de l'Inde et du Portugal pour un autre mandat et amendement connexe des Statuts pour accueillir les représentants des deux ISC qui sont l'hôte de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (Norvège) et de la *Revue internationale de la vérification des comptes publics* (É.-U.);
- élection des contrôleurs externes de l'INTOSAI pour 2001-2003 (Mexique et Suisse).

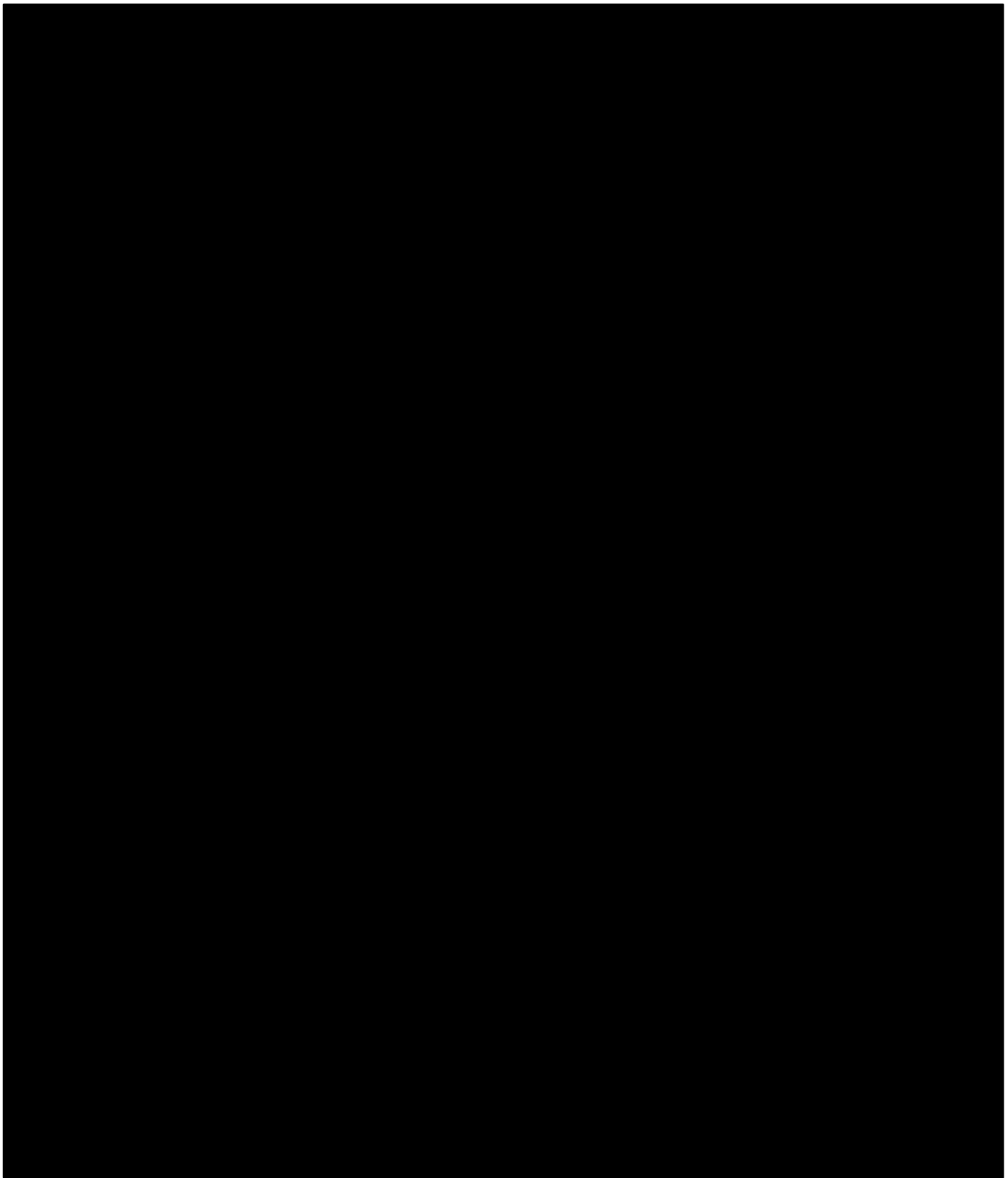
Les rapports annuels des programmes centraux de l'INTOSAI ont également été présentés et adoptés par le Congrès. On trouvera ci-après les sommaires de ces rapports et la façon de se procurer des exemplaires des rapports.

- Le Secrétaire général, Franz Fiedler, a présenté son rapport sur les programmes de l'INTOSAI et les activités qui ont eu lieu depuis le dernier Congrès de Montevideo, y compris les questions organisationnelles abordées ci-dessus, les états financiers contrôlés pour la période de 1998 à 2000 (présentation nouvelle et améliorée), le prochain budget triennal, les colloques conjoints Nations Unies/INTOSAI et les divers colloques et conférences de l'INTOSAI où le Secrétariat général était représenté. Pour obtenir plus d'information sur le rapport, prière de communiquer avec le Secrétariat général de l'INTOSAI, Dampfschiffstrasse 2, A-1033 Vienne, Autriche (tél. : 43-1-711-71-8478; téléc. : 43-1-718-0969; courriel : intosai@rechnungshof.gv.at; Internet : www.intosai.org).
- Le rapport annuel de la *Revue internationale de la vérification des comptes publics* a été présenté par M. David Walker, Contrôleur général des États-Unis et Président du Conseil de rédaction de la *Revue*. M. Walker a attiré l'attention sur les mesures de réduction des coûts prises par la *Revue*, qui devraient réduire d'environ 50 p. 100 les frais d'impression de la publication trimestrielle en cinq langues. Il a également discuté de l'enquête en cours auprès des membres de l'INTOSAI sur les façons d'améliorer la *Revue*, en particulier sa diffusion électronique. Il a parlé du rôle joué par la *Revue* pour appuyer le Plan stratégique à long terme de l'INTOSAI, lequel sera examiné par le groupe de travail spécial créé par le Comité directeur à sa dernière réunion, à Séoul. En terminant, M. Walker a annoncé le départ à la retraite de la Présidente de la *Revue*, M<sup>me</sup> Linda Weeks, et l'a remerciée pour ses nombreuses années de services dévoués. Pour obtenir plus d'information sur le rapport de la *Revue*, prière de communiquer à l'adresse suivante : *Revue internationale de la vérification des comptes publics*, Room 7826, 441 G Street NW, Washington, D. C. 20548, É.-U. (tél. 202-512-4712; téléc. : 202-512-4021; courriel : chases@gao.gov). La *Revue* est accessible en format électronique sur le site Web de l'INTOSAI à www.intosai.org.
- M. Bjarne Mork-Eidem, Contrôleur général de la Norvège et Président de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), a présenté le rapport annuel et le plan stratégique de l'IDI pour la période de 2001 à 2006. Le rapport annuel traite

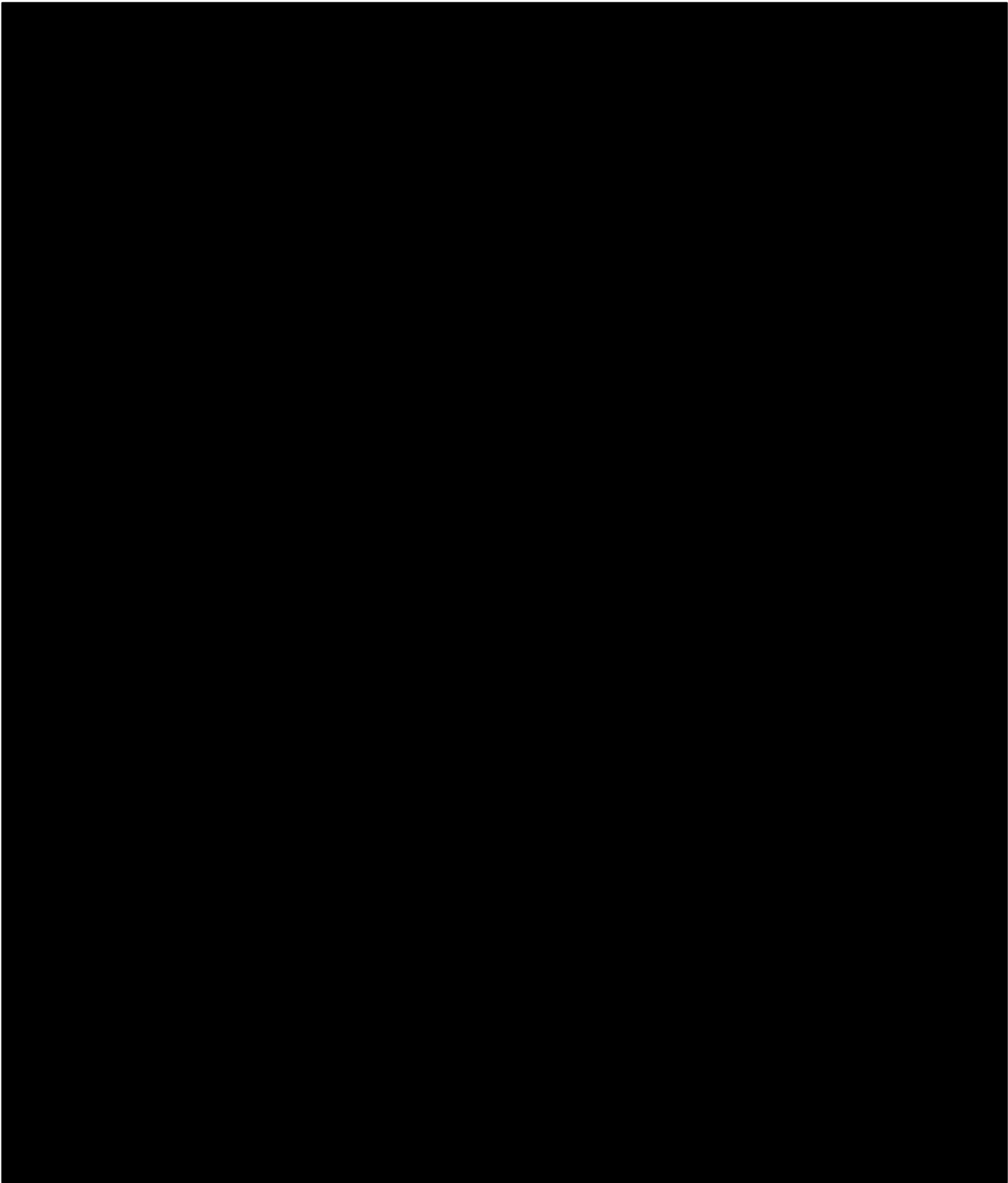


Les responsables du partenariat OLACEFS/GAO/IDI après la signature du protocole d'entente sur le programme de coopération. Dans l'ordre habituel : M. Magnus Borge, Directeur général de l'IDI; M. Clodosbaldo Russian, Contrôleur général du Venezuela; M. David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis; M<sup>me</sup> Pilar Burgos, Secrétaire générale de l'OLACEFS.

des sujets suivants : le transfert réussi du Canada à la Norvège du Secrétariat général de l'IDI; un compte rendu des programmes satellites de formation en développement d'infrastructure; l'état d'avancement des programmes régionaux de formation à long terme de l'IDI, qui ont été offerts dans la plupart des régions. Le Contrôleur et Vérificateur général du Zimbabwe et l'Auditeur général des Pays-Bas ont donné des précisions sur le programme satellite et ont présenté des rapports d'étape sur le partenariat de formation conclu entre leurs bureaux respectifs et d'autres ISC dans le Sud de l'Afrique anglophone. M. Mork-Eidem a aussi annoncé un nouveau partenariat de ce genre entre l'OLACEFS et le General Accounting Office des États-Unis, qui sera financé par la Banque interaméricaine de développement (BID); le protocole d'entente du partenariat a été signé en Corée par le Secrétaire général de l'OLACEFS, le Contrôleur général des États-Unis et le Directeur général de l'IDI (le Président de la BID avait signé l'entente à Washington avant le Congrès). En présentant le plan stratégique de 2001-2006 de l'IDI, M. Mork-Eidem a indiqué qu'il « ... vise à consolider les résultats du programme régional de formation à long terme, à maintenir l'aide accordée aux divers comités de formation régionaux et aux spécialistes en formation formés par le programme, à élargir le programme d'échange d'information de l'IDI et, enfin, à accroître la coopération entre l'IDI et les commissions et groupes de travail de l'INTOSAI ». Le Congrès a adopté le plan stratégique, qui se trouve sur le site Web de l'IDI à www.idi.no. Pour obtenir de plus amples informations sur les nombreux programmes de l'IDI, prière de communiquer à l'adresse suivante : IDI, Bureau du contrôleur général, Riksrevisjonen, Pilestredet 42, Postboks 8130 Dep, 0032 Oslo, Norvège (tél. : +47 22 24 13 49; téléc. : IDI : +47 22 24 10 24; courriel : idi@idi.no).



Les délégués, observateurs et hôtes sont réunis pour la photo officielle du Congrès dans le grand hall du centre international COEX, à Séoul.



*La proposition suivante a été adoptée par le Comité directeur à sa dernière réunion à Séoul. Au moment de mettre sous presse, la Revue a appris que le Groupe de travail prévoit tenir une réunion à Washington au printemps 2002 pour commencer l'élaboration du cadre de planification stratégique. Un rapport préliminaire des travaux du Groupe de travail sera présenté au Comité directeur à la réunion qui aura lieu à Vienne, en octobre 2002.*

### **Résolution pour la formation d'un groupe de travail sur la planification stratégique**

Il est proposé que le Comité directeur forme un groupe de travail sur la planification stratégique chargé d'élaborer un cadre de planification stratégique pouvant guider l'INTOSAI au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. Ce groupe sera mis sur pied à la 49<sup>e</sup> réunion du Comité directeur à Séoul. Il aura pour mandat de soumettre un projet de cadre de planification stratégique à l'examen du Comité et éventuellement du XVIII<sup>e</sup> INCOSAI à Budapest, en Hongrie. Le groupe de travail demandera les vues de tous les membres du Comité, des présidents des commissions ainsi que des secrétariats des groupes de travail régionaux. Il présentera un document de discussion préliminaire au Comité directeur à Vienne, en 2002.

Le Groupe de travail sera composé d'au plus dix membres du Comité, dont le Secrétariat général, les ISC représentant l'Initiative de développement de l'INTOSAI et la *Revue internationale de la vérification des comptes publics* ainsi que d'autres membres du Comité représentant les langues et groupes de travail régionaux de l'INTOSAI. L'ISC des États-Unis présidera le groupe de travail dont la langue de travail sera l'anglais.

*La résolution suivante a été adoptée par le Congrès à la séance plénière générale de Séoul qui en a saisi le Comité directeur. À cette séance, le Comité a décidé de mener une enquête auprès de toutes les ISC afin d'obtenir leurs vues sur la résolution. Le Secrétariat général prépare l'enquête, en collaboration avec le Comité, et le questionnaire devrait être distribué à toutes les ISC au printemps 2002.*

### **Résolution présentée au XVII<sup>e</sup> INCOSAI par la délégation de la Fédération de Russie**

Reconnaissant les conclusions et les recommandations du XVI<sup>e</sup> INCOSAI à Montevideo quant au rôle des ISC dans la prévention et la détection de la fraude et de la corruption;

Conscient de l'importance de mettre à profit les accords de Montevideo et de poursuivre les efforts déployés concernant cette question d'intérêt majeur; et

Conformément aux alinéas 5b) et c) de l'article 4 des Statuts de l'INTOSAI :

Le XVII<sup>e</sup> INCOSAI a décidé, à sa réunion tenue à Séoul le 27 octobre 2001, que le Comité directeur :

1. Examinera le rôle que les ISC peuvent jouer par rapport au blanchiment d'argent à l'échelle internationale;
2. Dans ce contexte,
  - a. Envisager la mise sur pied d'un groupe de travail ad hoc, et
  - b. Envisager la marche à suivre appropriée pour le rendre fonctionnel.

Le Congrès a aussi examiné et approuvé le rapport final du Groupe de travail ad hoc sur l'indépendance des ISC. Créé en 1998 par une résolution du Comité directeur et présidé par le Canada, le Groupe de travail a effectué une étude approfondie des questions et des défis associés à l'établissement et au maintien de l'indépendance des ISC. Le Groupe de travail a mené une enquête auprès de toutes les ISC. Elle a porté sur les divers systèmes de contrôle des membres de l'INTOSAI. Elle renferme des recommandations pratiques qui devraient aider les ISC à relever ces défis. Il a été convenu que les travaux du Groupe de travail se poursuivraient sous la direction de la Commission des normes de contrôle, présidée par la Suède. Pour obtenir plus d'information sur le rapport du Groupe de travail, prière de communiquer avec le Bureau du vérificateur général du Canada, 240, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1A 0G6, Canada (tél. : 613-992-2512; téléc. : 613-957-4023; courriel : frasers@oag-bvg.gc.ca; Internet : www.oag-bvg.gc.ca).

## **Les commissions de l'INTOSAI présentent des produits et les plans des prochains travaux**

Les huit commissions de l'INTOSAI exécutent des travaux qui sont très utiles à l'organisation. Elles se réunissent entre les congrès et communiquent leurs progrès et présentent leurs produits aux

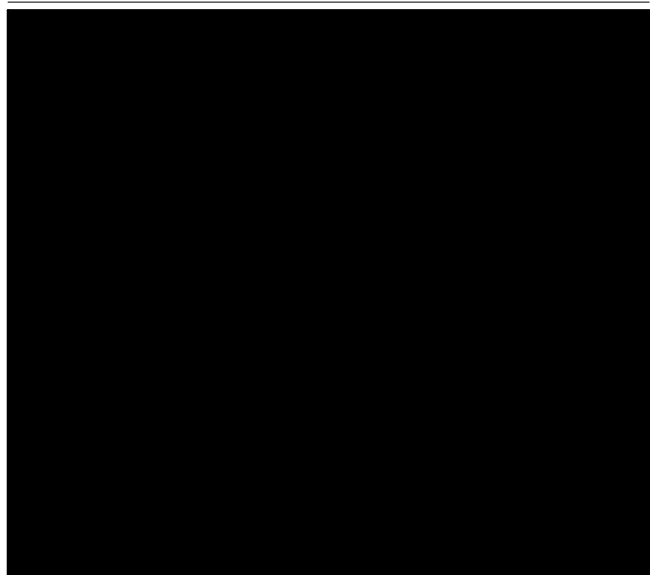
congrès. Les présidents des commissions ont présenté un grand nombre de produits (généralement dans chacune des cinq langues officielles de l'INTOSAI) au Congrès de Séoul, ainsi que des rapports sur les projets de leur commission pour la période de trois ans qui précède le congrès qui aura lieu à Budapest en 2004. Afin d'appuyer les travaux des commissions et d'informer les membres de l'INTOSAI au sujet de ces travaux, la *Revue* a préparé le résumé ci-dessous et l'information pertinente pour chacune des huit commissions.

**Normes de contrôle :** Le principal produit présenté et approuvé à Séoul est le *Code de déontologie et normes de contrôle*, qui est une publication combinant deux produits précédents de la Commission. Un document de travail intitulé *Lignes directrices pour la mise en application des normes de contrôle*, a été soumis pour être examiné et il sera diffusé en 2002 à tous les membres sous forme d'exposé-sondage; le produit final sera publié en 2004. Le Groupe de travail ad hoc sur l'indépendance des ISC est devenu une sous-commission de la Commission des normes de contrôle. Il se concentrera sur les questions pratiques liées à la promotion de l'indépendance des ISC. La Commission fera enquête auprès des membres de l'INTOSAI afin de déterminer leurs attentes et le besoin éventuel de préparer d'autres normes de l'INTOSAI. La Commission continuera de coordonner ses travaux avec ceux des autres commissions. Elle tiendra sa prochaine réunion à Lisbonne



les 21 et 22 mars 2002. Pour plus d'information à ce sujet, prière de communiquer avec la présidente de la Commission : Bureau national de vérification de la Suède, S-104 30 Stockholm, Suède (tél. : 6 (8) 690-4020; téléc. : 46 (8) 690-4122; courriel : [int@rrv.se](mailto:int@rrv.se)).

**Comptabilité :** La troisième publication de la Commission, *Guide de la mise en œuvre du cadre de normes comptables à l'intention des ISC : Discussion et analyse par les dirigeants des informations relatives aux finances, au rendement et à d'autres aspects*, a été présentée et approuvée à Séoul. Il s'agit de la dernière d'une série de publications en trois parties sur les différentes composantes de la production d'un rapport redditionnel. La Commission continue de faire des commentaires sur les exposés-sondages du Comité du secteur public de la Fédération internationale des comptables (IFAC) portant sur 20 projets de normes comptables et elle représente l'INTOSAI au sein de cette Commission en qualité d'observateur officiel. La Commission cherche des moyens d'intégrer pleinement ses travaux à ceux de la Commission des normes de contrôle et, s'il y a lieu, à ceux de la Commission des normes de contrôle interne. On peut obtenir de l'information complémentaire en communiquant avec le président de la Commission : U. S. General Accounting Office, Room 7826, Washington, D. C. 20548 É.-U. (tél. : 1202-512-4707; téléc. : 1-202-512-4021; courriel : [el@gao.gov](mailto:el@gao.gov)).



La Commission des normes de comptabilité de l'INTOSAI a publié la dernière de sa série de publications en trois parties sur la reddition de comptes et la communication d'information : *Guide de la mise en œuvre du cadre de normes comptables à l'intention des ISC : Discussion et analyse par les dirigeants des informations relatives aux finances, au rendement et à d'autres aspects*.

**Normes de contrôle interne :** Une brochure à papier lustré, *Contrôle interne : Jeter les fondements de la responsabilisation publique*, a été présentée au Congrès et adoptée par ce dernier. Cette publication décrit les rôles et les responsabilités des gestionnaires et des contrôleurs du gouvernement qui doivent contribuer au maintien de contrôles internes solides. La Commission s'est associée à la Banque mondiale et à d'autres ISC pour la traduction de la publication. En mai 2000, la Commission a été l'hôte d'une conférence internationale sur le contrôle interne à laquelle ont assisté 50 pays et 6 organisations internationales. Le principal projet pour les trois prochaines années est la révision et la mise à jour des *Lignes directrices pour les structures de contrôle interne* qui ont été adoptées par l'INTOSAI en 1992. La Hongrie a cédé la présidence

de la Commission à la Belgique. Pour obtenir plus d'information, prière de communiquer avec la Cour des comptes, B-1000 Bruxelles, Belgique (tél. 32 (2) 551 86 27; téléc. : 32 (2) 551 86 22; courriel : [ccekf@ccek.be](mailto:ccekf@ccek.be), [ccekf@ccek.be](mailto:ccekf@ccek.be), [ccekd@ccek.be](mailto:ccekd@ccek.be); Internet : <http://www.ccekb.be>, <http://www.rekenhof.be>, <http://www.courdescomptes.be>).

**Dettes publiques :** La Commission a présenté deux nouvelles publications qui ont été adoptées à Séoul, *Lignes directrices sur la communication de la dette publique* et *Lignes directrices sur la planification et l'exécution d'une vérification des contrôles internes de la dette publique*. En 2000, la Commission s'est associée à la Banque mondiale pour organiser un colloque sur la dette publique pour les membres de la Commission et les représentants de leurs ministères des Finances respectifs. Les prochains travaux seront axés sur la promotion du perfectionnement technique et professionnel du personnel des ISC par l'intermédiaire de programmes de formation et d'échange de connaissances. Trois nouveaux membres se sont joints à la Commission (Égypte, Yémen et Zambie), ce qui porte le nombre de membres à 17. Pour obtenir de l'information, s'adresser au président de la Commission : Auditoría Superior de la Federación, C.P. 03100, México D.F., Mexique (tél. : 52 (5) 534 47 92, 534 48 62-79; téléc. : ++52(5)534 18 91; courriel : [maarenas@asf.gob.mx](mailto:maarenas@asf.gob.mx)).



La brochure de la Commission de la dette publique de l'INTOSAI, *Lignes directrices sur la planification et l'exécution d'une vérification des contrôles internes de la dette publique*, a été distribuée à Séoul.

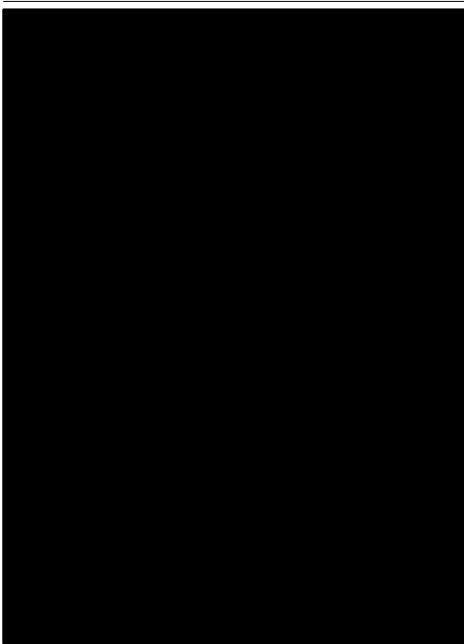
**Commission pour le contrôle informatique :** La Commission s'est réunie fréquemment et a combiné les réunions aux programmes techniques. Elle a produit des guides et des documents utiles afin d'appuyer les initiatives des ISC dans le domaine informatique. Parmi les produits distribués à Séoul, mentionnons un cédérom sur les mandats des ISC (mise à jour de la version de 1998) qui comprend de l'information détaillée sur plus de 120 ISC, y compris les bases législatives. La Commission prépare aussi des trousseaux de formation sur les TI et des cours avancés de formation en gestion des TI. Sa prochaine réunion doit avoir lieu en octobre ou novembre 2002; l'endroit reste à déterminer. Pour de plus amples informations, s'adresser au président de la Commission : Bureau du Contrôleur et Vérificateur général de l'Inde, 10 Bahadur Shah Zafar Marg, New Delhi 110002, Inde (tél. : ++91(11)323-5797; téléc. : ++91(11)323-5446,-4014; courriel : [rir@cag.delhi.nic.in](mailto:rir@cag.delhi.nic.in); Internet : [www.cagindia.org](http://www.cagindia.org), [www.asosai.org](http://www.asosai.org)).

**Contrôle environnemental :** Le principal produit du Groupe de travail, *Lignes directrices du contrôle des activités à caractère environnemental*, a été adopté par le Congrès. Le Groupe a préparé d'autres produits, notamment un document sur le développement



Conformément à sa mission, la Commission pour le contrôle informatique a présenté un de ses produits, *Mandates of the SAIs*, sur cédérom.

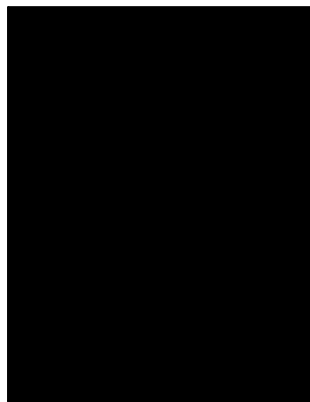
durable, un site Web remanié, et a poursuivi la publication de son bulletin, Ligne verte. Le Groupe s'est avant tout efforcé de régionaliser ses travaux et d'encourager les contrôles conjoints entre les ISC dans les régions. À cet effet, on a formé des groupes régionaux et maintenu le groupe principal. La prochaine réunion du Groupe devrait avoir lieu en 2003 à La Haye. Les Pays-Bas prévoient céder la présidence du Groupe au Canada en 2003. Pour obtenir plus d'informations à ce sujet, veuillez communiquer avec la présidente du Groupe à l'adresse suivante : Cour des comptes des Pays-Bas, NL-2500 EA Den Haag, Pays-Bas (tél. : 31 (70) 34 24-138, - 392; téléc. : 31 (70) 3424 -411; courriel : [bjz@rekenkamer.nl](mailto:bjz@rekenkamer.nl) ou [environmental.auditing@rekenkamer.nl](mailto:environmental.auditing@rekenkamer.nl); Internet : [www.rekenkamer.nl](http://www.rekenkamer.nl)).



Les *Lignes directrices du contrôle des activités à caractère environnemental* ont été publiées et diffusées à Séoul par le Groupe de travail pour le contrôle environnemental (voir la page 17 pour plus d'information sur le Groupe).

**Contrôle des privatisations :** Le Congrès a adopté deux nouvelles publications, *Directives sur les meilleures*

pratiques pour le contrôle de la réglementation économique et *Directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle des financements public/privé et des concessions*. Le Groupe de travail a aussi mené une enquête auprès des ISC concernant l'utilisation de toutes ses lignes directrices. Ces dernières ont déclaré que les produits du Groupe étaient utiles. Les projets de travaux sont centrés sur la surveillance de l'efficacité des nouvelles lignes directrices, l'élaboration de directives additionnelles, au besoin, et le maintien de la facilitation des échanges d'information entre les ISC sur les privatisations. Le Groupe compte maintenant 34 membres, ce qui montre l'intérêt continu et croissant pour le sujet.



La première de deux publications du Groupe de travail pour la privatisation, *Directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle de la réglementation économique*.



La deuxième de deux publications du Groupe de travail pour la privatisation, *Directives sur les meilleures pratiques pour le contrôle des financements public/privé et des concessions*.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le président du Groupe de travail : National Audit Office, 157-197 Buckingham Palace Road, London SW1W 9SP, Angleterre (tél. : 44 (20) 77 98-7000, -7777; téléc. : 44 (20) 78 28-3774, -72 33 -6163; courriel : [international@nao.gsi.gov.uk](mailto:international@nao.gsi.gov.uk); Internet : [www.nao.gov.uk/INTOSAI/wgap/home.htm](http://www.nao.gov.uk/INTOSAI/wgap/home.htm)).

**Évaluation de programmes :** Le Groupe de travail a soumis une ébauche de méthodologie pour la conduite des évaluations par les ISC; le produit final sera présenté à Budapest, en 2004, en vue de son adoption. Le Groupe a accueilli deux nouveaux membres, la Lituanie et le Maroc. Le Groupe a créé un site Internet en octobre 2001 afin de diffuser l'information sur ses travaux. Il collabore étroitement avec d'autres commissions de l'INTOSAI, en particulier la Commission des normes de contrôle, à des travaux parallèles sur le contrôle de gestion. Pour plus de détails, prière de communiquer avec le président du Groupe : Cour des Comptes, F-75100 Paris, France (tél. : 33 (1) 42 98 95 00; téléc. : 33 (1) 42 60 01 59; courriel : [presidence@ccomptes.fr](mailto:presidence@ccomptes.fr); Internet : [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr)).

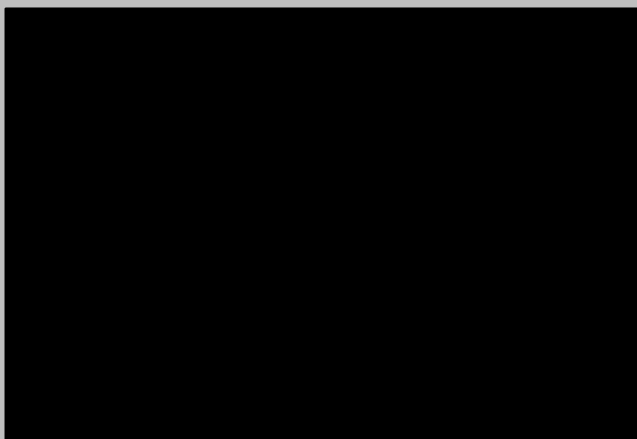
## Sommaire des rapports des sept groupes de travail régionaux

Les Congrès triennaux de l'INTOSAI fournissent de nombreuses occasions à tous les pays membres de se réunir et d'échanger de l'information, et les rapports des sept groupes de travail régionaux se révèlent très utiles à cet égard. Cela est particulièrement important du fait que la plupart des travaux de l'INTOSAI sont exécutés au niveau régional en Afrique, en Amérique latine, en Asie, dans les Caraïbes, en Europe, au

(Note du rédacteur en chef: Le présent article a été rédigé pour la Revue par M<sup>me</sup> Sylvia van Leewen et M. Rob de Bakker, de la Cour des Comptes des Pays-Bas).

À l'occasion du XVII<sup>e</sup> INCOSAI qui s'est tenu en Corée, le Groupe de travail pour le contrôle environnemental de l'INTOSAI a monté un centre d'information et exposé 36 affiches colorées qui soulignaient l'importance du contrôle environnemental et les progrès des ISC dans ce domaine. Les affiches informaient les participants à l'INCOSAI sur : les activités des groupes de travail régionaux dans le domaine du contrôle environnemental et leurs méthodes de contrôle; le mandat, l'organisation et la stratégie des ISC en matière de contrôle environnemental; les résultats des contrôles environnementaux. Le Groupe a aussi présenté certains exemples de meilleures pratiques pour ce qui est des contrôles des accords environnementaux internationaux.

En plus d'organiser le programme régulier de la conférence d'octobre 2001, la Commission de contrôle et d'inspection de la Corée a facilité l'exposition en mettant à la disposition du Groupe de travail une salle d'exposition et des panneaux pour les affiches.

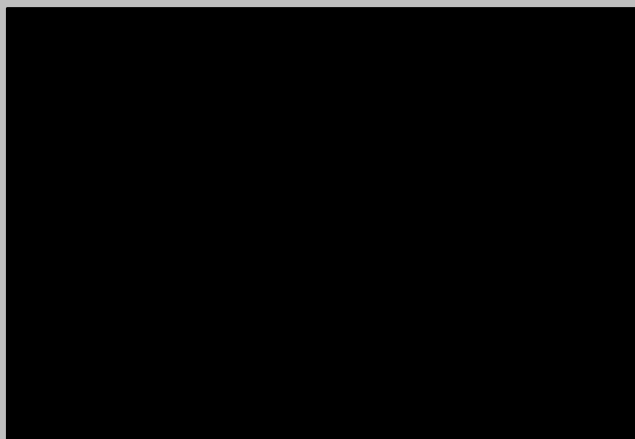


La présidente du Groupe de travail pour le contrôle environnemental, M<sup>me</sup> Saskia Stuiveling, présidente de la Cour des Comptes des Pays-Bas, marche avec d'autres participants au Congrès le long du ruisseau écologique Yangjae, à Séoul.

Le personnel de la Cour des Comptes des Pays-Bas, secondé par la Commission de contrôle et d'inspection de la Corée, a accueilli environ 250 personnes des quelque 90 délégations à l'exposition. Le premier visiteur a été M. Jong-Nam Lee, Président de la Commission de contrôle et d'inspection de la Corée. Il était accompagné du Secrétaire général de la Commission, M. Ock-sup Noh, et du Maire de Séoul, M. Kun Goh. Les affiches ont fait l'objet de nombreuses discussions intéressantes et ont suscité un échange d'idées sur le rôle des ISC dans le domaine du contrôle environnemental. Les différentes expériences communiquées ont inspiré les visiteurs aussi bien que les membres du Groupe de travail, et les visiteurs ont obtenu l'information qu'ils étaient venus chercher.

Le centre d'information a présenté les produits du Groupe de travail et les activités de contrôle des ISC participantes. Le Groupe a conçu spécialement pour le XVII<sup>e</sup> INCOSAI un cédérom, *Environmental Auditing at Work*, qu'il a distribué à tous les pays participants; il comprend un exemplaire du site Web ([www.environmental-auditing.org](http://www.environmental-auditing.org)) pour ceux et celles qui n'ont pas accès à Internet. Le cédérom et le site Web contiennent tous les produits du Groupe de travail dans les différentes langues, de l'information sur

plus de 1 200 contrôles environnementaux réalisés par les ISC du monde entier, des renseignements généraux sur le Groupe de travail et plus encore. De plus, le cédérom renferme des vidéos sur le contrôle environnemental, une présentation sur le développement du Groupe de travail de même qu'une application interactive sur l'utilisation des accords environnementaux internationaux comme point de départ pour les contrôles environnementaux.



Le cédérom du Groupe de travail, *Environmental Auditing at Work*.

En plus d'appuyer les activités du centre d'information et les expositions, la Commission de contrôle et d'inspection de la Corée et le Bureau de contrôle de Kangnam-gu ont organisé une excursion matinale à un projet sur les meilleures pratiques environnementales au parc écologique du Ruisseau-Yangjae, à Séoul. Environ 150 participants ont pris un excellent petit déjeuner dans le parc et ont pu voir les possibilités qu'offre la protection de l'environnement et l'importante contribution du projet à la qualité de vie à Kangnam-gu. Grâce aux mesures de protection de l'environnement qui ont été prises, on a réussi à transformer un canal très pollué en une rivière propre et naturelle qui abrite maintenant différentes formes de vie biologique et sert d'aire de loisirs aux habitants de Séoul.

Les auteurs désirent exprimer leur gratitude au personnel de l'ISC de Corée pour leur coopération et leurs excellentes installations.

Les personnes qui désirent obtenir un exemplaire gratuit du cédérom *Environmental Auditing at Work*, peuvent communiquer avec M. Rob de Bakker de la Cour des Comptes des Pays-Bas. Courriel : [environmental.auditing@rekenkamer.nl](mailto:environmental.auditing@rekenkamer.nl); tél. : ++31 70 351 7365.

Moyen-Orient et dans le Pacifique Sud. Les rapports régionaux présentés à la deuxième séance plénière générale à Séoul ont mis en lumière les nombreuses réalisations importantes des groupes dans des secteurs tels que la formation, la recherche-développement, l'échange d'information ainsi que la collaboration bilatérale et interrégionale. On a également présenté des sommaires du congrès régional de chaque groupe et des projets pour les prochaines activités. Afin d'appuyer cette collaboration, la *Revue* fournit ci-après les coordonnées de chaque groupe de travail régional, y compris sa langue de travail.

**AFROSAI** (Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques : anglais, arabe, français) : Secrétariat général, B. P. 288, Lomé, Togo (tél. : 228-210423; téléc. : 228-217346).

**ARABOSAI** (Organisation arabe des institutions supérieures de contrôle des finances publiques : arabe, français) : Cour des Comptes, 1004 Tunis, Tunisie (tél. : 216 (1) 83 10 33; téléc. : 216 (1) 76 78 68).

**ASOSAI** (Organisation asiatique des institutions supérieures de contrôle des finances publiques : anglais) : Bureau du Contrôleur et Vérificateur général de l'Inde, New Delhi 110 002, Inde (tél. 91 (11) 323-5797; téléc. : ++91 (11) 323-5446, -4014); courriel : [rir@cag.delhi.nic.in](mailto:rir@cag.delhi.nic.in); Internet : [www.cagindia.org](http://www.cagindia.org) ou [www.asosai.org](http://www.asosai.org)).

**CAROSAI** (Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques des Caraïbes : anglais) : Bureau du Vérificateur général, 2<sup>nd</sup> Podium Floor, Eric Williams Plaza, Independence Square, P. O. Box 340, Port-of-Spain, Trinité-et-Tobago (tél. : ++1(868) 625-4255, 627 96 75, 627 97 00; téléc. : ++1 (868) 627-0152, 625-5354); courriel : [audgen@opus.co.tt](mailto:audgen@opus.co.tt)).

**EUROSAI** (Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe : allemand, anglais, espagnol, français, russe) : Tribunal de Cuentas, E-28004 Madrid, Espagne (tél. : 34 (91) 447 87 66, 447 8701, 445 81 12, 445 81 54; téléc. : 34 (91) 446 76 00, 593 38 94, 5943957; courriel : [tribunallcta@tcu.es](mailto:tribunallcta@tcu.es), [eurosai@tcu.es](mailto:eurosai@tcu.es); Internet : [www.eurosai.org](http://www.eurosai.org)).

**OLACEFS** (Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes : espagnol) : Contraloría General de la República de Perú, Lima, Pérou (tél. : 51 (1) 330 41 19, 330 31 50, 330 31 54; téléc. 51 (1) 330 32 80, 330 05 12); courriel : [olacefs@contraloria.gob.pe](mailto:olacefs@contraloria.gob.pe); Internet : <http://www.contraloria.gob.pe>).

**SPASAI** (Association des institutions supérieures de contrôle des finances publiques du Pacifique du Sud : anglais) : Bureau du Contrôleur et Vérificateur général de Nouvelle-Zélande, Wellington 1, Nouvelle-Zélande (tél. : 64 (4) 917 15 00; téléc. 64 (4) 917 15 49); courriel : [oag@oag.govt.nz](mailto:oag@oag.govt.nz); Internet : <http://www.oag.govt.nz>).

## Clôture du programme, remerciements et promesse de poursuite des travaux de Montevideo et de Séoul

La Vice-présidente du Congrès, Saskia Stuiveling, Présidente de la Cour des Comptes des Pays-Bas, s'est fait le porte-parole des participants au Congrès lors de l'allocution qu'elle a prononcée au dîner de clôture. « Je suis certaine que tous ceux et celles qui sont ici ce soir partagent mes sentiments de gratitude pour l'expérience que nous avons vécue lors d'activités très bien organisées par un personnel compétent, sous votre excellente direction », a-t-elle dit à l'hôte du Congrès, M. Lee. M<sup>me</sup> Stuiveling a souligné l'importance des contacts personnels en ces termes : « Et un aspect tout aussi important est l'occasion que les congrès nous donnent de s'asseoir et de bavarder avec un collègue d'une région complètement différente et qui a des antécédents tout à fait différents, de faire part directement d'idées et de pratiques et de s'encourager mutuellement à faire preuve de ténacité pour l'avancement des questions touchant l'indépendance et les mandats. Nos congrès de l'INTOSAI constituent une voie de communication vitale au maintien d'une société civile internationale ouverte et respectueuse. Et c'est précisément cette voie de communication — que nous partageons — qui a été menacée par les actes terroristes inconcevables du 11 septembre. Je vous remercie, M. Lee, de ne pas avoir hésité à poursuivre les préparatifs de cet INCOSAI et de nous avoir permis de venir vous visiter et de montrer que nous ne renoncerons pas. Au contraire, il ressort de ces récents événements terroristes que nous devons, en tant que partenaires, être encore plus dynamiques dans nos relations internationales. »

M<sup>me</sup> Stuiveling a conclu en reconnaissant l'importance d'établir des liens entre les congrès et de mettre en œuvre les recommandations des congrès triennaux de l'INTOSAI. Compte tenu de l'intérêt continu manifesté pour les questions liées à la fraude et à la corruption dont on a discuté à Montevideo, M<sup>me</sup> Stuiveling a décidé que : « ...pour assurer à M. Lee, nouveau Président, et à M. Ramirez, Président sortant, une certaine continuité entre les congrès, nous mènerons auprès des membres de l'INTOSAI une enquête sur les recommandations de Montevideo et nous nous pencherons sur les réponses données afin d'en tirer des enseignements. J'espère sincèrement que tous les membres de l'INTOSAI y participeront. »

## Regard vers l'avenir : Budapest en 2004

Les préparatifs du prochain congrès triennal de l'INTOSAI, qui aura lieu en Hongrie, en 2004, sont déjà amorcés. M. Arpad Kovacs, Président du Bureau de contrôle d'État de la Hongrie, a lancé l'invitation officielle à la Deuxième séance plénière générale à Séoul, invitation qu'ont accepté par acclamation les délégués. « Je vous remercie ainsi que le Comité directeur pour la confiance que vous me témoignez et je vous invite à assister au prochain Congrès de l'INTOSAI, en Hongrie. C'est un grand privilège pour nous d'être l'hôte du XVIII<sup>e</sup> INCOSAI et nous ferons de notre mieux pour que le Congrès de 2004 soit fructueux et mette en valeur les travaux de l'INTOSAI. Nous attendons avec impatience le plaisir de vous rencontrer à Budapest, en octobre 2004. » La prochaine réunion du Comité directeur aura lieu du 16 au 18 octobre 2002, à Vienne. On établira à cette occasion d'autres plans pour le Congrès de 2004. En 2003 — année du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'INTOSAI — le Comité se réunira à Budapest. ■

---

# Deuxième Forum mondial sur la lutte contre la corruption et sur la préservation de l'intégrité

---

Par Monika Gonzalez-Koss, Wilhelm Kellner, Secrétariat général de l'INTOSAI, Vienne

La plupart des parlements nationaux ont des liens étroits avec leur ISC nationale, mais le deuxième Forum mondial sur la lutte contre la corruption et sur la préservation de l'intégrité, qui s'est tenu du 28 au 31 mai 2001 à La Haye, a donné à l'Union interparlementaire (UIP) et à l'INTOSAI une occasion unique de collaborer à un même projet de façon fructueuse. Les deux organismes ont mis sur pied un atelier ayant pour thèmes généraux la corruption, la transition et le développement, l'un des cinq ateliers contribuant aux conclusions et recommandations finales du Forum.

Organisé par les Pays-Bas, le Forum de mai 2001 faisait suite à une réunion similaire qui s'est tenue en février 1999 à Washington D.C., et à la conférence sur « Le rôle des donateurs bilatéraux dans la lutte contre la corruption », qui s'est déroulée aux Pays-Bas en avril 2000. Le Forum a rassemblé plus de 1 500 participants, provenant de plus de 140 pays, qui représentaient des organisations gouvernementales et des organisations non gouvernementales nationales et internationales.

Les autres ateliers étaient les suivants : Intégrité et gouvernement, Application de la loi, Douanes et Gouvernement et Secteur privé. Chaque atelier comprenait des sous-ateliers où étaient examinés des sujets particuliers, et les recommandations formulées dans les sous-ateliers étaient communiquées à tous les participants aux ateliers. Un ensemble de recommandations provenant des ateliers ont été adoptées lors de la séance plénière de clôture.

## Explication du rôle des ISC par l'INTOSAI

L'atelier sur la corruption, la transition et le développement – dirigé par Saskia Stuiveling, présidente de la Cour suprême des comptes des Pays-Bas, avec l'aide de Pieter Zevenbergen, membre de la Cour suprême des comptes des Pays-Bas – a été divisé en onze sous-ateliers répartis selon les sujets suivants :

- Les médias et leur lutte contre la corruption
- Le rôle des parlements et des institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans la lutte contre la corruption
- Les programmes des gouvernements locaux en matière de lutte contre la corruption
- La réduction de la pauvreté et la lutte contre la corruption dans la gestion des dépenses publiques
- Le cas de l'ouragan Mitch : activités de lutte contre la corruption et secours d'urgence
- Le mécanisme de réception des plaintes du public
- La participation du public : une condition préalable pour le succès de la réforme du secteur public?

- Captation de l'État au carrefour des secteurs privé et public et des partis politiques
- Initiatives européennes – l'exemple du Conseil de l'Europe
- Participation des jeunes à la lutte contre la corruption
- Le rôle des IFI, de l'ONU et des donateurs bilatéraux dans la lutte contre la corruption

La conférence sur le rôle des parlements et des institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans la lutte contre la corruption – organisée par le Secrétariat général de l'INTOSAI en étroite collaboration avec l'UIP – a permis à l'INTOSAI d'expliquer la position et le point de vue des institutions en ce qui concerne la lutte contre la corruption.

Les exposés ont porté sur trois questions principales : le rôle de l'UIP dans la réduction de la corruption, le rôle de l'INTOSAI dans la prévention et la détection de la corruption et, ce qui est le plus important, la coopération entre les deux organismes.

Le sous-atelier a été dirigé par Najma Heptullah, président du Conseil des associations interparlementaires, et le rapporteur était Wilhelm Kellner, directeur du Secrétariat général de l'INTOSAI.

## Le rôle de l'UIP : responsabilités des parlements

Les parlements sont élus pour représenter les citoyens, et ils ont la responsabilité, en vertu de la constitution, de légiférer et de surveiller le gouvernement. Étant donné qu'ils constituent le cadre législatif et, par conséquent, qu'ils surveillent l'application des règles édictées, les parlements ont, et les personnes qui ont fait des exposés pour l'UIP en ont convenu, un rôle de premier plan dans la lutte mondiale contre la corruption.

Toutefois, la corruption peut s'insinuer dangereusement dans le processus électoral. Les élections exigent un financement, a souligné le panéliste Shrivay Patil, et ceux qui apportent une contribution s'attendent à ce que leur « investissement » soit rentable.

En plus de M. Patil, qui est député et président du Comité des finances de l'Inde, les conférenciers de l'UIP, Margarita Stolbizer, députée, Chambre des députés, Argentine, et Musikari Kombo, député, président du Comité de lutte contre la corruption, Kenya, ont exposé le rôle des parlementaires dans la lutte contre la corruption.

M<sup>me</sup> Stolbizer a parlé des propositions, actuellement examinées dans son pays, qui visent à limiter le coût des campagnes électorales et à exiger la transparence des finances des partis politiques.

Il y a déjà plusieurs accords internationaux ou conventions, a-t-on souligné dans la discussion, et ils prévoient tous des pénalités pour différents aspects de la corruption. Ce qui manque souvent c'est l'engagement des parlements nationaux à ratifier ces engagements.

La discussion a donné lieu aux recommandations suivantes :

- Les parlements devraient être encouragés à établir ou à appuyer un processus électoral transparent et équitable (par exemple, en adoptant des lois électorales, en prenant les mesures nécessaires pour assurer la transparence des finances des partis politiques et en élaborant des lignes directrices sur le financement des élections).
- Les parlements devraient adopter des lois qui visent les multiples aspects de la corruption, jouer un rôle actif dans la ratification de conventions internationales pertinentes et incorporer ces différentes dispositions à la législation nationale (dans divers domaines, comme les accords relatifs au blanchiment d'argent, les mesures de lutte contre la corruption et les poursuites intentées relativement à des cas de corruption survenus dans des pays étrangers).

## **Le rôle de l'UIP : renforcement des capacités dans le processus législatif**

La transparence et la reddition de comptes tant dans le processus budgétaire que dans la mise en œuvre des politiques créent, en théorie, un climat de confiance – l'on devrait utiliser au maximum les mécanismes constitutionnels et parlementaires et les autres mécanismes législatifs pour assurer une reddition de comptes et une transparence complètes au gouvernement.

Toutefois, M. Kombo a présenté un point de vue plus réaliste. Dans un grand nombre de pays centrés sur l'État et dominés par l'exécutif, a-t-il dit, les parlements n'ont pas accès aux moyens nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités. Certaines pratiques ne devraient jamais être tolérées, a-t-il ajouté, comme celle consistant en la suspension des travaux des parlements lorsque les questions à l'étude deviennent trop sensibles pour le gouvernement.

Les panélistes et les participants ont totalement souscrit à la déclaration de M. Kombo. De plus, les panélistes ont convenu que les éléments clés d'une gouvernance, d'une transparence et d'une reddition de comptes éclairées étaient pleinement justifiés dans le processus législatif.

La discussion a donné lieu aux recommandations suivantes :

- Des mesures devraient être prises pour appuyer les travaux parlementaires (par exemple, fournir aux parlementaires les ressources et les conditions dont ils ont besoin pour faire leur travail, tenir des audiences publiques pour les questions critiques et sensibles, former des comités de surveillance, garantir aux organismes de lutte contre la corruption le droit de rendre compte de leurs résultats aux parlements et améliorer la situation en ce qui concerne les droits des minorités).
- Une autre condition sine qua non d'une bonne gouvernance consiste à favoriser pour les parlementaires l'accès à l'information sur les questions gouvernementales et, ce faisant, à assurer une plus grande interaction entre les parlements et la société civile pour garantir sa réelle participation dans la gestion des affaires publiques.

- Les parlementaires eux-mêmes devraient être préparés et disposés à faire l'objet d'un examen approfondi. À cette fin, l'on pourrait recourir à des systèmes de vérification de l'intégrité et à des programmes visant à sensibiliser davantage les parlementaires aux effets négatifs de la corruption sur le bien-être des nations qu'ils représentent. (Il faudrait peut-être, par exemple, appliquer des codes de conduite, éviter les conflits d'intérêts et exiger la déclaration des biens.)
- Une autre contribution à la transparence du processus parlementaire pourrait être de permettre au public d'accéder de façon gratuite et conviviale à toute l'information qui émane des parlements, d'encourager la dénonciation et de protéger les dénonciateurs.
- Enfin, la communauté internationale (y compris les organismes donateurs) devrait également appuyer les parlements, en particulier dans les pays en développement et les démocraties naissantes, en renforçant leur capacité de combattre la corruption par des programmes de sensibilisation et l'établissement de structures et de processus parlementaires efficaces.

## **Le rôle de l'INTOSAI : la reddition de comptes par les ISC et la transparence de celles-ci**

Les institutions supérieures de contrôle (ISC) des finances publiques peuvent fournir une assurance avec réserve que l'argent des contribuables est dépensé de façon efficiente et efficace, conformément aux lois budgétaires et aux politiques élaborées par les parlements. Souvent perçues comme « les yeux et les oreilles » des parlements, les ISC jouent un rôle important dans la vérification des comptes et des activités des États et dans la promotion d'une gestion financière et d'une reddition de comptes éclairées.

Pour les institutions supérieures de contrôle des finances publiques et leur organisme cadre, l'INTOSAI, leur principale contribution à la lutte contre la corruption consiste en l'amélioration de la transparence et de la reddition de comptes générales, en l'appui aux mesures de protection et aux activités qui réduisent la possibilité d'actes de corruption et en la création d'un climat de bonne gouvernance.

Les panélistes Carlos Ossa Escobar, Contrôleur général de la République de Colombie, et Monika Gonzalez-Koss, Secrétaire général de l'INTOSAI, ont fait valoir ces points.

Les conférenciers de l'INTOSAI ont fait des réflexions sur les nombreuses recommandations et lignes directrices que l'INTOSAI a formulées à l'intention de ses ISC membres. L'INTOSAI a organisé des conférences, des séminaires et des séances de formation à des techniques spéciales de vérification, en vue de créer un environnement qui permet de prévenir la corruption et de détecter la corruption de longue date.

M. Ossa Escobar a fait des réflexions sur la nécessité pour le vérificateur général d'être indépendant s'il veut remplir ses fonctions efficacement. En analysant les effets et les résultats des politiques d'intérêt public et des lois, a-t-il dit, les ISC peuvent fournir à leurs parlements nationaux un appui hautement professionnel.

Au cours de cette discussion, la question suivante a été posée : Comment les rapports de vérification peuvent-ils avoir plus d'effet

lorsque les parlements ne sont pas disposés à soulever les questions signalées?

La discussion a donné lieu aux recommandations suivantes :

- Dans leur travail de vérification, les ISC devraient de plus en plus faire attention aux risques que présente la mondialisation et, en particulier, aux effets négatifs de la corruption et de la fraude.
- En contribuant par leurs recommandations au renforcement des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, les ISC peuvent créer un environnement qui permet de prévenir la corruption.
- Les ISC devraient de plus en plus se tourner vers les vérifications en fonction du risque et assurer la transparence par des rapports remis sans tarder et des mesures de suivi énergiques.
- Les ISC devraient se concentrer sur l'analyse et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques d'intérêt public et des lois et donner ainsi au public les renseignements nécessaires à sa compréhension du travail des gouvernements.

## Coopération internationale

Les panélistes ont également discuté des activités de leurs organismes respectifs et de la coopération entre eux. L'UIP, dans le cadre de ses séminaires, de ses services consultatifs et d'autres activités, contribue au renforcement de la capacité parlementaire en appuyant les parlements nationaux, en favorisant l'échange des expériences acquises dans le domaine des pratiques exemplaires et en sensibilisant les parlementaires à leur rôle dans la lutte contre la corruption.

L'INTOSAI appuie ses membres en fournissant une plateforme pour l'échange des expériences et des renseignements. En diffusant des lignes directrices et des analyses comparatives communes et en favorisant l'échange des expériences acquises par ses membres dans le domaine de la vérification, l'INTOSAI fait valoir de façon vigoureuse l'indépendance des ISC et aide à l'acquisition d'une expertise en vérification.

Les deux organismes ont discuté d'autres mesures conjointes, acceptant d'établir des liens entre leurs sites Web respectifs et envisagent la possibilité de séances de formation communes et d'un échange d'expériences.

## Déclaration finale du deuxième Forum mondial

Les recommandations générales formulées dans le sous-atelier de l'INTOSAI et de l'UIP ont été regroupées avec celles des dix

autres sous-ateliers de l'atelier sur la corruption, la transition et le développement, et elles ont été présentées à la séance plénière en vue de leur intégration à la Déclaration ministérielle finale du deuxième Forum mondial.

Dans son rapport au Forum, le représentant de l'atelier a déclaré que les stratégies de réduction de la pauvreté ne seront jamais efficaces tant que la corruption sévira dans les pays en voie de développement. La lutte contre la corruption est donc essentielle à l'atteinte d'objectifs de développement. Les mesures de lutte contre la corruption doivent toujours faire partie intégrante de la promotion d'une bonne gouvernance, qui suppose un système financier sain. Les possibilités de réduction de la pauvreté ont été mises en évidence dans le rapport de l'atelier. Un cadre législatif visant à prévenir et à combattre la corruption est une condition essentielle, a-t-on dit, mais un financement et des moyens de mise en œuvre sont également nécessaires.

La lutte contre la corruption exige la coopération et l'engagement des organisations gouvernementales et des organisations non gouvernementales, du niveau international au niveau local. Les organisations non gouvernementales, laisse entendre le rapport, pourraient être plus transparentes en ce qui concerne leurs objectifs, leurs résultats et la source de leurs revenus et de leurs dépenses. Les administrations publiques, la société civile et le secteur privé devraient s'entraider pour rendre le flux des ressources publiques plus transparent et les données accessibles et fiables.

De plus, on a recommandé une plus grande sensibilisation aux effets négatifs de la corruption, un rôle important que la presse pourrait jouer. Enfin, dans cet atelier, on a conclu que l'éducation des jeunes pour les rendre plus conscients de ce problème entraînerait leur participation future à la lutte contre la corruption.

Les recommandations finales de la séance plénière ont été incluses dans la Déclaration ministérielle finale du deuxième Forum mondial, solennellement faite par le ministre de la Justice des Pays-Bas, Benk Korthals, lors de la cérémonie de clôture. Cette cérémonie était l'activité finale du dernier jour du Forum, et la présence de la reine des Pays-Bas, de plusieurs premiers ministres et d'environ 120 ministres provenant de partout dans le monde soulignait l'importance de cette réunion.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Secrétariat général de l'INTOSAI, à l'adresse suivante : A-1033 Vienne (Autriche), Dampfschiffstrasse 2; tél. : ++43 (1) 711 71 - 0; téléc. : ++43 (1) 718 09 69; courriel : [intosai@rechnungshof.gv.at](mailto:intosai@rechnungshof.gv.at). ■

# Dans le cadre de l'INTOSAI

## La présidente de la *Revue* prend sa retraite

M<sup>me</sup> Linda Weeks a pris sa retraite du General Accounting Office des États-Unis après une carrière distinguée de 24 ans au gouvernement fédéral. M<sup>me</sup> Weeks est bien connue dans le milieu de l'INTOSAI pour le travail qu'elle a accompli à la *Revue*, où elle a occupé les fonctions de rédactrice adjointe et, ces dernières années, de présidente, et auprès de plusieurs commissions et groupes de travail spéciaux de l'INTOSAI. De plus, M<sup>me</sup> Weeks a fait partie du Conseil d'administration de l'Initiative de développement de l'INTOSAI dans les années 1990. À cette époque, elle gérait aussi le programme international de stages en vérification du GAO. Elle s'est méritée de nombreux prix pour son travail au GAO. Son travail s'étendait à l'extérieur à des organisations professionnelles pour lesquelles elle a travaillé à divers titres, y compris celui de directrice et de vice-présidente du Consortium international pour la gestion des comptes publics, présidente du comité international de l'Association des experts-comptables du gouvernement, conseillère de la Fondation canadienne pour la vérification intégrée pour ses programmes internationaux, et membre actif de l'Institut des vérificateurs internes. M<sup>me</sup> Weeks manquera beaucoup à ses collègues et amis du GAO et du monde entier, qui se joignent au personnel de la *Revue* pour lui souhaiter une belle et heureuse retraite. Les personnes qui désirent communiquer avec M<sup>me</sup> Weeks peuvent le faire par l'entremise de la *Revue* ou directement par courrier électronique à : [the.weeks@starpower.net](mailto:the.weeks@starpower.net).



M<sup>me</sup> Linda L. Weeks



## Nouvelles de l'IDI

La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient informés des travaux et des programmes de l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre les numéros de

la *Revue*, visitez le site Web de l'IDI à l'adresse suivante : <http://www.idi.no>.

## Impact de l'INCOSAI

Le XVII<sup>e</sup> INCOSAI en Corée a été un événement important pour l'IDI. Au cours de la séance plénière, les participants ont adopté une motion visant l'approbation du Plan stratégique de l'IDI pour 2001-2006. Le Congrès a aussi donné à l'IDI l'occasion de tenir la réunion triennale de son comité consultatif, composé de représentants de l'INTOSAI, de chacune des régions de l'INTOSAI, et des ISC qui contribuent activement aux programmes de l'IDI.

## La formation au sein de l'EUROSAI

La première phase du Plan de formation régional à long terme (PFRLT) de l'EUROSAI est déjà bien engagée. L'Atelier de conception et d'élaboration de six semaines a été donné à Prague, en République tchèque, à la fin de novembre 2001. Vingt-six participants y ont assisté; ils représentaient 12 pays européens candidats à l'Union européenne — soit la Bulgarie, Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie. La prochaine étape du PFRLT, l'Atelier des techniques d'enseignement, se tiendra à Cracovie, en Pologne, en avril 2002, à la suite duquel les participants auront leur diplôme de spécialiste de la formation de l'IDI.

## La dimension internationale

Dans le dernier numéro, nous avons signalé que le Secrétariat de l'IDI à Oslo avait une nouvelle employée, en la personne de Karin Kuller de l'Estonie, qui s'est jointe à l'effectif composé de représentants de la Norvège, du Canada et du Royaume-Uni. L'IDI est heureuse d'annoncer l'arrivée de Kiyoshi Okamoto, qui se joindra à l'équipe en avril 2002. Il est détaché du Conseil de contrôle du Japon. Kiyoshi gèrera les programmes de l'IDI pour les régions de l'ASOSAI et de la SPASAI et supervisera le projet de liaison avec les commissions et groupes de travail de l'INTOSAI. Kristin Amundsen, de l'ISC de la Norvège, s'est également jointe au personnel de l'IDI. Elle gèrera les premières étapes d'un projet mettant l'accent sur l'apprentissage à distance en matière de contrôle de gestion.

## Communication à l'échelle planétaire

Un projet pilote est mené pour créer des forums de discussion à l'intention des spécialistes de la formation diplômés et les autres membres de la collectivité de l'IDI. Ces forums Internet, qui seront créés en anglais, en arabe, en espagnol et en français, doivent être lancés en mars ou en avril de cette année. Vous en saurez davantage en lisant la prochaine chronique des nouvelles de l'IDI.

## 2002 : Une nouvelle année, un nouveau plan

Au moment où vous lirez ce numéro, le Secrétariat de l'IDI aura mis au point son plan opérationnel pour 2002. Sous réserve de la ratification du Conseil d'administration de l'IDI, le plan expose les priorités pour l'année à venir. Les points saillants du plan sont l'achèvement de la première phase du Plan de formation régional à long terme de l'EUROSAI et le lancement de deux vastes projets : une initiative d'apprentissage à distance et la coopération plus étroite des commissions et des groupes de travail de l'INTOSAI.



## Nouvelles du Pacifique du Sud

À la suite de la dernière rubrique des Nouvelles de l'IDI, un atelier de contrôle comptable régional a été donné avec succès à Auckland, en Nouvelle-Zélande, à la fin de novembre 2001. L'atelier a été animé par huit spécialistes de la formation de la région de la SPASAI, et l'équipe de formateurs était dirigée par M. Allen Parker des îles Cook. L'atelier a été rendu possible grâce à la coopération de la SPASAI et de l'IDI.

## Autres activités de formation au sein de l'OLACEFS

Un protocole d'entente a été signé à Séoul, en Corée, en octobre 2001, garantissant la prestation de cours de contrôle de grande qualité dans la région de l'OLACEFS. Le protocole a été signé par quatre parties, soit la région de l'OLACEFS, l'IDI, la Banque interaméricaine de développement et le General Accounting Office des États-Unis d'Amérique. Le GAO agira comme associé dans la prestation du plan de formation annuel.

## Renforcement de la formation en Afrique

Un second protocole d'entente a été signé à Séoul à cette occasion entre l'AFROSAI anglophone, l'IDI, la Cour des comptes des Pays-Bas et le ministère de la Coopération en matière de développement des Pays-Bas. Le projet prévoit deux principaux extrants — un symposium régional à l'intention des spécialistes de la formation et une augmentation du réservoir de formateurs régionaux dans les domaines du contrôle de la gestion et du contrôle de la régularité grâce à la prestation de deux ateliers de formation des formateurs.

## Communiquer avec l'IDI

Si vous voulez discuter de n'importe laquelle des questions exposées dans la présente rubrique des Nouvelles de l'IDI, composez le +47 22 24 13 49 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse suivante : [idi@idi.no](mailto:idi@idi.no). ■

# Calendrier des événements de l'INTOSAI en 2002

## Janvier

---

*Séance d'ouverture du Groupe de travail ad hoc sur le contrôle d'institutions internationales  
Pretoria, Afrique du Sud  
30 janvier – 1<sup>er</sup> février*

## Avril

---

*15<sup>e</sup> Colloque ONU/INTOSAI  
Vienne, Autriche  
8-12 avril*

## Juillet

---

*II<sup>e</sup> Conférence EUROSAI/OLACEFS  
Cartagena, Colombie  
10-11 juillet*

## Octobre

---

*50<sup>e</sup> réunion du Comité directeur de l'INTOSAI  
Vienne, Autriche  
16-18 octobre*

## Février

---

## Mai

---

*V<sup>e</sup> Congrès de l'EUROSAI  
Moscou, Russie  
27-31 mai*

## Août

---

## Novembre

---

## Mars

---

*Réunion du Comité directeur du XXIV<sup>e</sup> EUROSAI  
Copenhague, Danemark  
7 mars*

*Réunion du Conseil d'administration de l'IDI  
Oslo, Norvège  
13-14 mars*

*Réunion de la Commission des normes de contrôle  
Lisbonne, Portugal  
21-22 mars*

## Juin

---

*Réunion de la Commission de la dette publique  
Stockholm, Suède  
6-7 juin*

*Réunion du Groupe de travail pour la privatisation  
Oslo, Norvège  
10-11 juin*

## Septembre

---

## Décembre

---

*N.D.L.R. : Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres de l'INTOSAI à planifier et à coordonner leurs engagements. Figureront dans cette section régulière de la Revue les événements intéressants l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles offertes par les régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au secrétaire général de chaque groupe de travail régional.*